

ÉDITION POPULAIRE ANARCHISTE

# LA COLÈRE DE SEPTEMBRE

VERSION IMPRIMABLE  
PARTAGEABLE  
INTERDIT À LA VENTE

Jean-Paul Marat  
Maximilien Robespierre  
Jean Jaurès

"Le cadavre de la Lamballe, le 3 septembre 1792" (extrait)  
Léon Maxime Faivre (1908) Domaine public





LA COLÈRE DE SEPTEMBRE  
1792



## AVANT-PROPOS

### ISABELLE DENIS-GHN

Il y a des évènements, comme ces “massacres de septembre”, qu’il est difficile *d’accepter* avec notre pensée moderne, avec nos valeurs acquises, justement, à la suite de moment aussi paroxysmiques.

Pour paraphraser, l’Histoire est pavée de massacres. Faut-il les excuser : non ! Faut-il les comprendre : oui !

Pourquoi ces journées ont eues lieu ?

C’est ce que prétend cet ouvrage : essayer de répondre à cette simple question.

Il est préfacé par une circulaire de Jean-Paul Marat datée du 3 septembre 1792. Suivi du récit principal concernant ce sujet : un extrait de l’œuvre magistrale de Jean Jaurès, “Histoire du socialisme”. Enfin, l’extrait d’un discours de Maximilien Robespierre le 5 novembre 1792.

Laissons la place aux excès de ce mois-là, cette rage qui a eue une raison d’être : la peur de se voir voler les acquis de la Révolution, celle qui a fait naître dans le cœur d’un peuple soumis à la dictature monarchique multisécu-laire, des rêves de liberté.

L’ÉDITRICE

## PRÉFACE PREMIÈRE

JEAN-PAUL MARAT

Circulaire du trois septembre 1792

envoyée par le Comité  
de surveillance  
de la Commune insurrectionnelle  
aux départements  
et municipalités de France

Frères et amis, un affreux complot tramé par la cour pour égorer tous les patriotes de l'empire français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'assemblée nationale sont compromis, ayant réduit, le 9 du mois dernier, la commune de Paris à la plus cruelle nécessité d'user de la puissance du peuple pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie. Après les témoignages que l'assemblée nationale venait de lui donner elle-même, eût-on pensé que dès lors de nouveaux complots se tramaient dans le silence, et qu'ils éclataient dans le moment même où l'assemblée nationale, oubliant qu'elle venait de déclarer que la commune de Paris avait sauvé la patrie, s'empressait de la destituer pour prix de son brûlant civisme ? À cette nouvelle, les clamours publiques élevées de toutes parts ont fait sentir à l'assemblée nationale la nécessité urgente de s'unir au peuple, et de rendre à la commune, par le rapport du décret de destitution, le pouvoir dont elle l'avait investie.

Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale, qu'elle s'efforcera de mériter de plus en plus, placée au foyer de toutes les conspirations, et déterminée à s'immoler pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir pleinement rempli ses devoirs que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine qu'après que les départements auront sanctionné ses mesures, pour sauver la chose publique.

Professant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autre privilège que celui de se présenter la première à la brèche, elle s'empressera de se mettre au niveau de la commune la moins nombreuse de l'État, dès l'instant que la patrie n'aura plus rien à redouter des nues de satellites féroces qui s'avancent vers la capitale.

La commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple ; actes de justice qui lui ont paru indispensables, pour retenir par la terreur les légions de traîtres cachés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi ; et sans doute la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public, et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens : « Nous marchons à l'ennemi ; » « mais nous ne laisserons pas derrière nous ces brigands, pour « égorer nos enfants et nos femmes. » Frères et amis, nous nous attendons qu'une partie d'entre vous va voler à notre secours, et nous aider à repousser les légions innombrables de satellites des despotes conjurés à la perte des Français. Nous allons ensemble sauver la patrie, et nous vous devrons la gloire de l'avoir retirée de l'abîme.

Les administrateurs du comité de salut public et les administrateurs-adjoints réunis :

P.—S. Duplain, Panis, Sergent, Lenfant,  
Jourdeuil,  
Marat l'Ami du peuple,  
Deforgues, Leclerc, Dufort, Cally,  
constitués par la commune et séant à la mairie.

A Paris, ce 3 septembre 1792.

N. B. Nos frères sont invités à remettre cette lettre sous presse, et à la faire passer à toutes les municipalités de leur arrondissement.

PRÉFACE DEUXIÈME  
MAXIMILIEN ROBESPIERRE  
Extrait d'un discours  
du 5 novembre 1792

Quelle idée s'est-on donc formée de la dernière révolution ? La chute du trône paraissait-elle si facile avant le succès ? Ne s'agissait-il que de faire un coup de main aux Tuileries ? Ne fallait-il pas anéantir dans toute la France le parti des tyrans, et par conséquent communiquer à tous les départements la commotion salutaire qui venait d'électriser Paris ? Et comment ce soin pouvait-il ne pas regarder ces mêmes magistrats qui avaient appelé le peuple à l'insurrection ? Il s'agissait du salut public ; il y allait de leurs têtes, et on leur a fait un crime d'avoir envoyé des commissaires aux autres communes, pour les engager à avouer, à consolider leur ouvrage ! Que dis-je ? La calomnie a poursuivi ces commissaires eux-mêmes ! Quelques-uns ont été jetés dans les fers. Le feuillantisme et l'ignorance ont calculé le degré de chaleur de leur style ; ils ont mesuré toutes leurs démarches avec le compas constitutionnel, pour trouver le prétexte de travestir les missionnaires de la révolution en incendiaires, en ennemis de l'ordre public. A peine les circonstances qui avaient enchaîné les ennemis du peuple ont-elles cessé, les mêmes corps administratifs, tous les hommes qui conspiraient contre lui, sont venus les calomnier devant la Convention nationale elle-même. Citoyens, vouliez-vous une révolution sans révolution ? Quel est cet esprit de persécution qui est venu réviser, pour ainsi dire, celle qui a brisé nos fers ? Mais comment peut-on soumettre à un jugement certain les effets que peuvent entraîner ces grandes commotions ? Qui peut, après coup, marquer le point précis où devaient se briser les flots de l'insurrection populaire ? A ce prix, quel peuple pourrait jamais secouer le joug du despotisme ? Car s'il est vrai qu'une grande nation ne peut se lever par un mouvement simultané, et que la tyrannie ne peut être frappée que par la portion des citoyens qui est plus près d'elle, comment ceux-ci oseront-ils l'attaquer, si, après la victoire, les délégués, venant des parties éloignées de l'État, peuvent les rendre responsables de la durée ou de la violence de la

tourmente politique qui a sauvé la patrie ? Ils doivent être regardés comme fondés de procuration tacite pour la société tout entière. Les Français amis de la liberté, réunis à Paris au mois d'août dernier, ont agi à ce titre au nom de tous les départements ; il faut les approuver ou les désavouer tout à fait. Leur faire un crime de quelques désordres apparents ou réels, inséparables d'une grande secousse, ce serait les punir de leur dévouement. Ils auraient droit de dire à leurs juges : Si vous désavouez les moyens que nous avons employés pour vaincre, laissez-nous les fruits de la victoire ; reprenez votre constitution et toutes vos lois anciennes, mais restituez-nous le prix de nos sacrifices et de nos combats ; rendez-nous nos concitoyens, nos frères, nos enfants qui sont morts pour la cause commune. Citoyens, le peuple qui vous a envoyés a tout ratifié. Votre présence ici en est la preuve ; il ne vous a pas chargés de porter l'œil sévère de l'inquisition sur les faits qui tiennent à l'insurrection, mais de cimenter par les lois justes la liberté qu'elle lui a rendue. L'univers, la postérité ne verra dans ces événements que leur cause sacrée et leur sublime résultat ; vous devez les voir comme elle. Vous devez les juger, non en juges de paix, mais en hommes d'État et en législateurs du monde. Et ne pensez pas que j'aie invoqué ces principes éternels parce que nous avons besoin de couvrir d'un voile quelques actions répréhensibles. Non, nous n'avons point failli, j'en jure par le trône renversé, et par la république qui s'élève.

On vous a parlé bien souvent des événements du 2 septembre ; c'est le sujet auquel j'étais le plus impatient d'arriver, et je le traiterai d'une manière absolument désintéressée.

J'ai observé, qu'arrivé à cette partie de son discours, M. Louvet lui-même a généralisé d'une manière très vague l'accusation dirigée auparavant contre moi personnellement ; il n'en est pas moins certain que la calomnie a travaillé dans l'ombre. Ceux qui ont dit que j'avais eu la moindre part aux événements dont je parle sont des hommes ou excessivement crédules, ou excessivement pervers. Quant à l'homme qui, comptant sur le succès de la diffamation dont il avait d'avance arrangé tout le plan, a cru pouvoir alors imprimer impunément que je les avais dirigés, je me contenterais de l'abandonner au remords, si le

remords ne supposait une âme. Je dirai, pour ceux que l'imposture a pu égarer, qu'avant l'époque où ces événements sont arrivés, j'avais cessé de fréquenter le conseil général de la commune ; l'assemblée électorale dont j'étais membre avait commencé ses séances ; que je n'ai appris ce qui se passait dans les prisons que par le bruit public, et plus tard que la plus grande partie des citoyens, car j'étais habituellement chez moi ou dans les lieux où mes fonctions publiques m'appelaient. Quant au conseil général de la commune, il est certain, aux yeux de tout homme impartial, que, loin de provoquer les événements du 2 septembre, il a fait ce qui était en son pouvoir pour les empêcher. Si vous demandez pourquoi il ne les a point empêchés, je vais vous le dire. Pour se former une idée juste de ces faits, il faut chercher la vérité, non dans les écrits ou dans les discours calomnieux qui les ont dénaturés, mais dans l'histoire de la dernière révolution.

Si vous avez pensé que le mouvement imprégné aux esprits par l'insurrection du mois d'août était entièrement expiré au commencement de septembre, vous vous êtes trompés ; et ceux qui ont cherché à vous persuader qu'il n'y avait aucune analogie entre l'une et l'autre de ces deux époques ont feint de ne connaître ni les faits, ni le cœur humain.

La journée du 10 août avait été signalée par un grand combat, dont beaucoup de patriotes et beaucoup de soldats suisses avaient été les victimes. Les plus grands conspirateurs furent dérobés à la colère du peuple victorieux, qui avait consenti à les remettre entre les mains d'un nouveau tribunal. Mais le peuple était déterminé à exiger leur punition. Cependant, après avoir condamné trois ou quatre coupables subalternes, le tribunal criminel se reposa. Montmorin avait été absous ; Depoix, et plusieurs conspirateurs de cette importance, avaient été frauduleusement remis en liberté ; de grandes prévarications, en ce genre, avaient transpiré ; et de nouvelles preuves de la conspiration de la cour se développaient chaque jour ; presque tous les patriotes qui avaient été blessés au château des Tuilleries mouraient dans les bras de leurs frères parisiens ; on déposa sur le bureau de la commune des balles mâchées, extraites du corps de plusieurs Marseillais et plusieurs autres fédérés ; l'indignation était dans tous les cœurs.

Cependant une cause nouvelle, et beaucoup plus importante, acheva de porter la fermentation à son comble. Un grand nombre de citoyens avaient pensé que la journée du 10 rompait les fils des conspirations royales ; ils regardaient la guerre comme terminée, quand tout à coup la nouvelle se répand dans Paris que Longwy a été livré, que Verdun a été livré, et qu'à la tête d'une armée de 100 000 hommes, Brunswick s'avance vers Paris : aucune place forte ne nous séparait des ennemis. Notre armée divisée, presque détruite par les trahisons de Lafayette, manquait de tout. Il fallait songer à la fois à trouver des armes, des effets de campement, des vivres et des hommes. Le danger était grand, il paraissait plus grand encore. Danton se présente à l'Assemblée législative, lui peint vivement les périls et les ressources, la porte à prendre quelques mesures vigoureuses, et donne une grande impulsion à l'opinion publique ; il se rend à la maison commune, et invite la municipalité à faire sonner le tocsin ; le conseil général de la commune sent que la patrie ne peut être sauvée que par les prodiges que l'enthousiasme de la liberté peut seul enfanter, et qu'il faut que Paris tout entier s'ébranle pour courir au-devant des Prussiens ; il fait sonner le tocsin, pour avertir tous les citoyens de courir aux armes ; il leur en procure par tous les moyens qui sont en son pouvoir ; le canon d'alarme tonnait on même temps ; en un instant 40 000 hommes sont armés, équipés, rassemblés, et marchent vers Châlons. Au milieu de ce mouvement universel, l'approche des ennemis étrangers réveille le sentiment d'indignation et de vengeance qui couvait dans les cœurs contre ces traîtres qui les avaient appelés. Avant d'abandonner leurs foyers, leurs femmes et leurs enfants, les citoyens, les vainqueurs des Tuilleries veulent la punition des conspirateurs, qui leur avait été souvent promise ; on court aux prisons... Les magistrats pouvaient-ils arrêter le peuple ? Car c'était un mouvement populaire, et non, comme on l'a ridiculement supposé, la sédition partielle de quelques scélérats payés pour assassiner leurs semblables ; et s'il n'en eût pas été ainsi, comment le peuple ne l'aurait-il pas empêché ? Comment la garde nationale, comment les fédérés n'auraient-ils fait aucun mouvement pour s'y opposer ? Les fédérés eux-mêmes étaient là en grand nombre. On

connaît les vaines réquisitions du commandant de la garde nationale ; on connaît les vains efforts des commissaires de l'Assemblée législative qui furent envoyés aux prisons.

J'ai entendu quelques personnes me dire froidement que la municipalité devait proclamer la loi martiale. La loi martiale à l'approche de l'ennemi ! La loi martiale, après la journée du 10 ! La loi martiale pour les complices du tyran détroné contre le peuple ! Que pouvaient les magistrats contre la volonté déterminée d'un peuple indigné, qui opposait à leurs discours, et le souvenir de sa victoire, et le dévouement avec lequel il allait se précipiter au-devant des Prussiens, et qui reprochait aux lois mêmes la longue impunité des traîtres qui déchiraient le sein de leur patrie ; ne pouvant les déterminer à se reposer sur les tribunaux du soin de leur punition, les officiers municipaux les engagèrent à suivre des formes nécessaires, dont le but était de ne pas confondre, avec les coupables qu'ils voulaient punir, les citoyens détenus pour des causes étrangères à la conspiration du 10 août ; et ce sont les officiers municipaux qui ont exercé ce ministère, le seul service que les circonstances permettaient de rendre à l'humanité, qu'on vous a présentés comme des brigands sanguinaires.

Le zèle le plus ardent pour l'exécution des lois ne peut justifier ni l'exagération, ni la calomnie ; or, je pourrais citer ici, contre les déclamations de M. Louvet, un témoignage non suspect : c'est celui du ministre de l'Intérieur, qui, en blâmant les exécutions populaires en général, n'a pas craint de parler de l'esprit de prudence et de justice que le peuple (c'est son expression) avait montré dans cette conduite illégale ; que dis-je ? Je pourrais citer, en faveur du conseil général de la commune, M. Louvet lui-même, qui commençait l'une de ses affiches de *La Sentinelle* par ces mots : "Honneur au conseil général de la commune, il a fait sonner le tocsin, il a sauvé la patrie..." C'était alors le temps des élections.

On assure qu'un innocent a péri ; on s'est plu à en exagérer le nombre : mais un seul c'est beaucoup trop sans doute ; citoyens, pleurez cette méprise cruelle, nous l'avons pleurée dès longtemps ; c'était un bon citoyen ; c'était donc l'un de nos amis. Pleurez même les victimes coupables réservées à la vengeance des

lois, qui sont tombé sous le glaive de la justice populaire ; mais que votre douleur ait un terme comme toutes les choses humaines. Gardons quelques larmes pour des calamités plus touchantes. Pleurez cent mille patriotes immolés par la tyrannie ; pleurez nos citoyens expirants sous leurs toits embrasés, et les fils des citoyens massacrés au berceau ou dans les bras de leurs mères. N'avez-vous pas aussi des frères, des enfants, des épouses à venger ? La famille des législateurs français, c'est la patrie ; c'est le genre humain tout entier, moins les tyrans et leurs complices. Pleurez donc, pleurez l'humanité abattue sous leur joug odieux. Mais consolez-vous, si, imposant silence à toutes les viles passions, vous voulez assurer le bonheur de votre pays, et préparer celui du monde. Consolez-vous, si vous voulez rappeler sur la terre l'égalité et la justice exilées, et tarir, par des lois justes, la source des crimes et des malheurs de vos semblables. La sensibilité qui gémit presque exclusivement pour les ennemis de la liberté m'est suspecte. Cessez d'agiter sous mes yeux la robe sanglante du tyran, ou je croirai que vous voulez remettre Rome dans ses fers. En voyant ces peintures pathétiques des Lamballe, des Montmorin, de la consternation des mauvais citoyens, et ces déclamations furieuses contre des hommes connus sous des rapports tout à fait opposés, n'avez-vous pas cru lire un manifeste de Brunswick ou de Condé ? Calomniateurs éternels, voulez-vous donc venger le despotisme ? Voulez-vous flétrir le berceau de la république ? Voulez-vous déshonorer aux yeux de l'Europe la révolution qui l'a enfantée, et fournir des armes à tous les ennemis de la liberté ? Amour de l'humanité, vraiment admirable, qui tend à cimenter la misère et la servitude des peuples, et qui cache le désir barbare de se baigner dans le sang des patriotes !

LES JOURNÉES  
DE SEPTEMBRE  
JEAN JAURÈS

Il semble, en cette matinée du 2 septembre, trois jours après l'arrêté de dissolution de la Commune, que le danger de la patrie a réconcilié la Commune et l'Assemblée ; c'est le grand orateur de la Gironde qui salue Paris comme le centre, comme le ressort de la résistance nationale.

Le plan de défense qu'indique Vergniaud avait-il été prévu par Dumouriez ? Celui-ci va manœuvrer pour arrêter la marche de l'ennemi, et il y réussira avec une dextérité merveilleuse. Mais sans doute il avait prévu le cas où les passages seraient forcés, où il ne pourrait arrêter l'invasion. Et alors il n'y avait pas d'autre tactique que de s'effacer pour suivre ensuite les armées ennemis précipitant leur marche sur Paris. Tout était perdu si Paris fléchissait. Tout était sauvé au contraire si Paris tenait bon et allait au-devant de l'ennemi, car celui-ci était pris entre les armées qui le suivaient et la capitale. Dumouriez sans doute avait esquissé ses vues générales de tactique devant ses amis. Et Vergniaud, après la capitulation de Longwy, après l'investissement de Verdun, ne croyant plus guère à la possibilité d'arrêter d'emblée l'invasion, se ralliait à un plan de défense où Paris jouait le premier rôle. Le grand rôle révolutionnaire de la capitale se doublait donc, dans le plan de la Gironde, d'un grand rôle militaire. Comment donc, à ce moment, entre Paris et la Gironde tout malentendu ne serait-il point effacé ?

Vergniaud, lorsqu'il protestait contre l'esprit de panique, voulait-il seulement affirmer la résistance à l'étranger ? Ou bien voulait-il prévenir les terribles convulsions intérieures, les folies de meurtre et de sang que la peur déchaîne ? Ah ! Quel orgueil pour la France révolutionnaire et quel triomphe pour l'humanité si l'ardente sérénité du grand orateur avait pu pénétrer tous les coeurs et tous les esprits ! Quelle gloire pour la Révolution si elle avait pu s'élever non seulement au-dessus de l'ennemi, mais au-dessus des fureurs intestines et des sinistres vengeances de la peur ! La parole de l'orateur girondin retentissait encore dans les âmes en larges vibrations quand Danton monta à la tribune et,

comme dit le journal de Carra, parla « d'une voix formidable ». Sa parole plus brève, plus pressante, plus puissante encore que celle de Vergniaud fut humaine aussi et sans mélange de passions troubles.

« Il est bien satisfaisant, Messieurs, pour les ministres d'un peuple libre d'avoir à lui annoncer que la patrie va être sauvée. (Applaudissements). Tout s'émeut, tout s'ébranle, tout brûle de combattre

« Vous savez que Verdun n'est point encore au pouvoir de nos ennemis, Vous savez que la garnison a juré d'immoler le premier qui proposerait de se rendre. Une partie du peuple va se porter aux frontières, une autre va creuser des retranchements, et la troisième avec des piques défendra l'intérieur de nos villes.

« Paris va seconder ces grands efforts. Les commissaires de la Commune vont proclamer d'une manière solennelle l'invitation aux citoyens de s'armer et de marcher pour la dépense de la patrie. C'est en ce moment, Messieurs, que vous pouvez déclarer que la capitale a bien mérité de la France entière. C'est en ce moment que l'Assemblée nationale va devenir un véritable comité de guerre.

« Nous demandons que vous concouriez avec nous à diriger ce mouvement sublime du peuple en nommant des commissaires qui nous seconderont dans ces grandes mesures.

« Nous demandons que quiconque refusera de servir de sa personne, ou de remettre ses armes soit puni de mort. (Applaudissements.)

« Nous demandons qu'il soit fait une instruction aux citoyens pour diriger leurs mouvements. Nous demandons qu'il soit envoyé des courriers dans les départements, pour les avertir des décrets que vous aurez rendus.

« Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. (Vifs applaudissements.)

« Pour les vaincre, Messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace et la France est sauvée. »

Ce tocsin d'alarme annoncé par Danton, c'est la Commune qui, en sa séance du matin avait décidé de le sonner. Et je me demande si Danton n'avait pas craint qu'il éveillât au cœur de Paris des pensées lugubres et funestes. Il me semble que sa phrase sur le tocsin n'est pas seulement une merveilleuse image : il cherche à épurer la sonnerie terrible et triste qui va sonner sur Paris de ce qu'elle pouvait avoir

d'inquiétant et d'énervant, pour ne lui laisser que son accent héroïque.

C'est vers trois heures que le canon du Pont-Neuf donna le signal d'alarme que répétèrent toutes les cloches de Paris. Le tocsin souleva jusqu'au délire le patriotisme de la capitale. Les citoyens saisissaient leurs armes, sortaient en hâte de leurs maisons, lisaiient les affiches placardées par la Commune, et en groupes incessamment grossis, se dirigeaient vers le Champ-de-Mars pour s'y enrôler, pour y recevoir s'il le fallait l'ordre de marcher tout de suite. Magnifique mouvement de tout un peuple ! Mais voici que pendant que tous ces flots pressés allaient vers la grande plaine, des propos terribles commencent à circuler dans les groupes.

« Quoi ! nous partons, et demain, quand nous aurons quitté Paris pour aller à la frontière, quand il ne restera plus ici un patriote, les ennemis de la liberté feront la loi dans la capitale. Ne savez-vous pas qu'un scélérat exécuté hier a annoncé qu'un grand complot se préparaît dans les prisons ? Oui, dans les prisons. C'est devenu un repaire d'aristocrates et de prêtres ; ils annoncent, les misérables, la chute prochaine de la patrie. On les a vus qui se faisaient des signes mystérieux et depuis la prise de Longwy ils rayonnent. Et dire qu'ils ont été épargnés de parti pris, qu'on nous avait promis vengeance et que les traîtres vivent encore ! Même les officiers suisses, qui ont assassiné nos frères au Dix Août, respirent, et demain ils pourront se remettre à la tête des conspirateurs !

Quand tous, état-major de la garde nationale, massacreurs suisses, nobles insolents, prêtres réfractaires, auront forcé les portes des prisons et proclamé la contre-révolution dans la cité vide de patriotes, nous serons pris entre l'ennemi du dehors et l'ennemi du dedans. Que penseront les armées patriotes quand elles sauront qu'au foyer même de la Révolution la trahison est triomphante ? Non, non ! Il faut exécuter les traîtres ; puisque la justice des tribunaux a été si misérablement lente et timide, c'est à la justice du peuple à sauver la liberté. Quoi ! il y a peu de jours, nous célébrions une cérémonie funèbre en l'honneur des victimes du Dix Août ; mais que leur importent ces vaines démonstrations de deuil et ces simulacres d'une douleur impie ? Il fallait les venger ; et nous avons

au contraire rendu leur mort inutile par notre lâche complaisance pour les égorgateurs qui s'apprêtent à recommencer. Allons aux prisons, et que les traîtres périssent. »



*Mort de la princesse de Lamballe,  
3 septembre 1792 (extrait)  
peinture Léon Maxime Faivre (1908)*

Ainsi des groupes exaltés se rendent dans l'après-midi et la soirée du 2 septembre aux prisons où les contre-révolutionnaires étaient détenus : à l'Abbaye, à la Conciergerie. Ils se font apporter les registres d'écrou, et tous les prisonniers qui avaient pris part au Dix Août ou qui avaient trempé dans les complots de la Cour sont jugés séance tenante ; puis, un mot sinistre est prononcé : « Élargissez-le. » Et le prisonnier, sur la porte de la prison, est attendu par les piques vengeresses ; il tombe sous les coups du peuple affolé.

Toute la soirée, toute la nuit, ce fut une boucherie ; et parfois, comme la rage du meurtre se mêle à la rage de luxure, les corps des victimes subissent d'obscènes profanations. Ainsi sur le cadavre de Mme de Lamballe d'ignobles passions s'assouvirent. Les meurtriers promenèrent la tête au bout d'une pique et tentèrent d'approcher du Temple pour montrer à la famille royale ce cruel trophée.

Toute la matinée du 3, jusqu'à deux heures de l'après-midi, les massacres continuèrent. Mais à quoi bon tracer en minutieux détails ce tableau lugubre ? À quoi bon aussi philosopher

longuement sur ces tristes choses ? Le droit de la Révolution n'en est pas diminué d'une parcelle. Car l'immense changement social qui s'accomplissait ne peut être jugé sur une brève exaltation de fureur. Mais je n'aime pas non plus les vagues et lâches apologies. Il est certain que ce massacre de prisonniers désarmés, s'il s'explique par les rumeurs sinistres qui affolaient les esprits, suppose un obscurcissement de la raison et de l'humanité.

Il était insensé de supposer qu'après le départ des volontaires Paris serait à ce point dégarni de patriotes que quelques centaines de contre-révolutionnaires y pourraient faire la loi. Il y a donc là une suggestion inépte de la peur ; et la peur, même quand elle s'épanouit lugubrement en brutalité sanglante, n'est pas une force révolutionnaire. Si les hommes qui tuaient à l'Abbaye, à la Force, à la Conciergerie avaient conservé quelque lucidité d'esprit, quelque équilibre de raison, ils se seraient demandé, en un éclair de rapide conscience : Ces meurtres ajoutent-ils à la force de la Révolution ? Et ils auraient pressenti le long frisson de dégoût de l'humanité. Ils auraient deviné aussi que par une sorte d'obsession maladive, les partis reviendraient, si je puis dire, rôder autour du sang répandu, s'accusant les uns les autres. Aussi, il ne s'agit pas de savoir si, individuellement, les hommes qui s'improvisèrent juges et bouchers étaient dignes d'estime. Je n'aime pas beaucoup les plaidoyers hypocrites des contemporains qui s'extasient sur « l'esprit de justice » du peuple parce qu'il a épargné et élargi les prisonniers pour dettes. À moins de n'être plus que des brutes ivres et incapables de tout discernement, les meurtriers de septembre ne devaient pas confondre avec les prisonniers politiques, seule cause de leurs alarmes, les pauvres diables qui avaient été incarcérés pour n'avoir pas payé les mois de nourrice de leurs enfants. Il est assez puéril de leur faire un mérite de cet « acte de justice ».

D'ailleurs, encore une fois, il se peut très bien que beaucoup des hommes qui tuèrent ainsi, lâchement, inutilement, fussent des patriotes honnêtes, dévoués et braves. Il est fort possible qu'ils aient cru servir la Révolution et la patrie, et qu'ils fussent prêts à braver la mort après l'avoir donnée. Mais la question n'est pas là. Ce n'est pas leur caractère qui est en cause, c'est leur acte ; or leur acte procède de

la peur et des férocités aveugles que suscite la peur. Par là il est vil ; et aussi il est sot, car il a fait à la Révolution, dans le monde, dans l'histoire, infiniment plus de mal que n'en auraient pu faire, même lâchés dans Paris, les prisonniers qu'on égorgea.

Quelle fut, dans ce drame assez abject, la responsabilité des partis, des pouvoirs constitués ? J'avoue que je ne parviens point à la démêler avec certitude ; et les mobiles de la plupart des hommes politiques, à ce moment, restent pour moi obscurs et peu déchiffrables. Il est certain que la Révolution a laissé faire ; les pouvoirs, tous les pouvoirs sont intervenus, ou tardivement, ou mollement. La Révolution pouvait se dresser au premier bruit de ces meurtres. Elle pouvait, si elle l'avait bien voulu, les empêcher. Il n'y avait pas un mouvement irrésistible. C'est une passion saintement patriotique et révolutionnaire qui animait les cœurs, et c'est vers la frontière que se tendaient les haines. Les égorgeurs furent en petit nombre, et il eût été aisément de les disperser, peut-être même de les convertir. Il fallait commenter puissamment devant eux le mot admirable de Thuriot que j'ai cité : « Nous sommes comptables de la Révolution à l'humanité tout entière. »

Supposez un instant qu'au lieu d'envoyer de loin en loin quelques émissaires hésitants et débiles qui, ne pouvant empêcher le meurtre en devenaient les témoins officiels, tous les pouvoirs constitués se fussent portés devant les prisons. Supposez que toute la Législative et toute la Commune, et aussi tout le Conseil exécutif eussent opposé une résistance d'ensemble à cette fureur sauvage d'une infime portion du peuple. Supposez que Danton, Robespierre, Vergniaud, eussent tour à tour rappelé la Révolution à sa grandeur, à l'humanité ; les meurtriers auraient laissé tomber les armes de leurs mains. Mais il n'y eut aucune action commune et forte des pouvoirs constitués.

C'est la Commune qui fut avertie la première. Elle avait repris séance le 2 septembre à quatre heures du soir, et voici ce que dit le procès-verbal : « Un officier de la garde nationale annonce (dès le début) que plusieurs personnes ont été tuées en chemin, et que le peuple commence à pénétrer dans les prisons. »

« Le Conseil nomme MM. Dangé, Marino, James, Michonis, Les-guillon, Moneux, commissaires, pour aller aux prisons pour y protéger les prisonniers pour mois de nourrice, pour dettes, ainsi que pour des causes civiles.

« Le procureur de la Commune demande que chaque section soit invitée à réclamer ceux de son arrondissement qui sont détenus pour causes énoncées ci-dessus, ainsi que les militaires détenus pour faits de discipline.

« Sur la proposition de faire sortir de Sainte-Pélagie les prisonniers qui y sont purement pour dettes et reconnus comme tels par la vérification de l'écrou, le Conseil arrête que la prison de Sainte-Pélagie sera ouverte. « On propose pour amendement de faire sortir de prison tous ceux qui y sont pour dettes et pour mois de nourrice, ainsi que pour causes civiles. Arrêté. »

Ainsi, et de toute évidence, le premier mouvement de la Commune est de ne protéger que les prisonniers pour dettes. Et par cela seul qu'elle ne s'occupait pas des autres, elle les livrait. Elle faisait officiellement deux catégories parmi les prisonniers : ceux qui ne devaient pas être égorgés, et les autres. Voilà la première pensée de la Commune, et elle aura beau revenir ensuite à des sentiments plus humains, cette pensée première, subsistant malgré tout, empêchera toute démarche décisive.

D'où vient cette abstention complaisante de la Commune ? N'eut-elle point assez de largeur d'âme et de pensée pour s'élever au-dessus de ces fureurs d'un jour et pour songer à l'humanité et à l'avenir ? Il me paraît peu probable, quelle que fût son exaltation, qu'elle ait pensé qu'il y aurait péril pour la Révolution à laisser juger les prévenus par le tribunal criminel du 17 août.

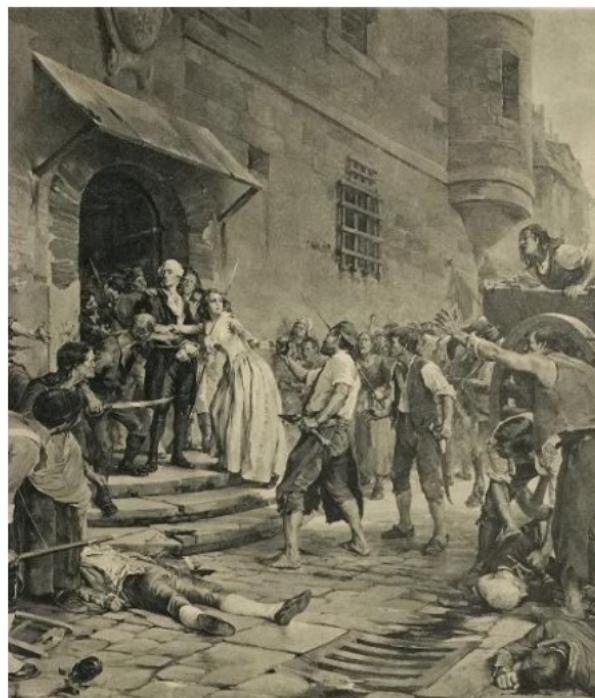
Craignait-elle de paraître désavouer Marat, son inspirateur, son journaliste quasi officiel, qui le 19 août avait montré au peuple le chemin de l'Abbaye et conseillé le massacre ? Elle avait si souvent dénoncé depuis le Dix Août les lenteurs de la justice, les hésitations des pouvoirs légaux, qu'elle n'osait pas intervenir pour arrêter « la justice du peuple » enfin déchaînée. Qui sait d'ailleurs si, en arrêtant ce mouvement populaire, elle n'en désigneraient pas les auteurs à la vengeance des lois ? Pour qu'il fût impuni il fallait qu'il fût victorieux. Peut-être aussi, malgré l'apparente

réconciliation du matin et les flatteuses effusions de Vergniaud, la Commune meurtrie en son amour-propre aussi bien qu'en son pouvoir, par le décret de l'Assemblée qui l'avait dissoute, n'était-elle point fâchée de montrer à la Législative qu'en se débarrassant de la Commune révolutionnaire, elle ne s'était pas débarrassée du peuple révolutionnaire. « Elle nous a brisés ; elle éprouvera maintenant jusqu'où va la passion du peuple quand elle se déploie spontanément et n'a plus de régulateur. » Enfin j'imagine, sur des indices que je relèverai tout à l'heure, qu'elle entrevit dans ce mouvement populaire, dans cette terrible agitation qui confondait à nouveau toutes les notions de légalité, une occasion de prolonger son pouvoir révolutionnaire, de s'imposer à la Législative finissante et à la Convention qui allait venir. Justement la France était en plein travail électoral ; les événements semblaient marquer d'un sceau de révolution même les puissances légales qui se formaient en une pareille crise.

Mais il y eut du flottement dans la pensée de la Commune. Après avoir envoyé des commissaires pour protéger uniquement les prisonniers pour dettes, il semble, d'après le procès-verbal, qu'elle se ravise, mais combien incertaine et timide ! et songe à étendre sa protection à tous les prisonniers : « On nomme des commissaires pour se transporter à la prison de l'Abbaye protéger les prisonniers. » Un peu plus tard encore, « un membre raconte ce qui se passe à l'Abbaye ; les citoyens enrôlés, craignant de laisser leur ville au pouvoir des malveillants, ne veulent point partir que tous les scélérats du 10 Août ne soient exterminés. »

Évidemment, la Commune laisse faire ; mais pour dégager sa responsabilité, « le Conseil arrête que quatre commissaires se transporteront à l'Assemblée nationale sur-le-champ, pour lui rendre compte de ce qui se passe actuellement aux prisons et quelles mesures on peut prendre pour préserver les prisonniers ». Ainsi la Commune voulait passer à l'Assemblée législative le fardeau de ces terribles événements. L'Assemblée s'était réunie, en une deuxième séance, à six heures du soir. La délégation du Conseil général de la Commune parut à la barre : « Il se fait des rassemblements autour des prisons et le peuple veut en forcer les portes. C'est en vain

que la plupart des conseillers généraux de Paris se sont portés au-devant du peuple partout où il y avait du danger. Déjà plusieurs prisonniers sont immolés, les moments sont pressants. Le peuple est tout disposé à marcher aux frontières, mais il conçoit de justes alarmes sur l'intention d'un grand nombre de personnes arrêtées et prévenues de crimes de contre-révolution. »



Épisode de septembre 1792 (extrait)  
estampe d'après Julian Russel Story (1887)

Sur la proposition de Basire, ami de Danton, l'Assemblée nomme aussitôt douze commissaires. Mais je n'entends aucun cri de pitié ; je n'entends pas la protestation de Thuriot. L'Assemblée semble s'acquitter en silence d'une formalité pénible. Les commissaires, aux derniers rayons du soleil d'automne déclinant, assistent, impuissants, à la tuerie, et le vieux Dussaulx, le traducteur de Juvénal, retourne à l'Assemblée : « Les députés que vous avez envoyés pour calmer le peuple sont parvenus avec beaucoup de peine aux portes de l'Abbaye. Là nous avons essayé de nous faire entendre. Un de nous est monté sur une chaise, mais à peine eut-il prononcé quelques paroles que sa voix fut couverte par des cris tumultueux. Un autre orateur. M. Basire, a essayé de se faire écouter par un début adroit ; mais quand le peuple vit qu'il ne parlait pas selon ses vues, il le força de se taire. Chacun de nous parlait à ses voisins à droite et à gauche, mais les intentions pacifiques de ceux

qui nous écoutaient ne pouvaient se communiquer à des milliers d'hommes rassemblés. Nous nous sommes retirés et les ténèbres ne nous ont pas permis de voir ce qui se passait, mais je ne saurais rassurer l'Assemblée sur les suites de cet événement malheureux. Le peuple est surexcité au point de n'écouter personne. Il craint d'être trompé. »

Et c'est tout ; pendant que sous le voile des ténèbres le meurtre continuait, l'Assemblée reste immobile. Elle laisse s'accomplir le travail de nuit. En ces heures redoutables et troubles où tous les sentiments se mêlent, il est presque impossible d'aller au fond des consciences.

Peut-être l'Assemblée eut-elle le sentiment que dès la crise du 10 Août elle avait perdu le contact avec le peuple, et qu'elle ne pouvait rien sur lui. Peut-être songea-t-elle que la patrie menacée par l'envahisseur avait besoin de toutes les énergies, même sauvages, et qu'à refouler les excès du peuple, on risquerait de briser son élan. Et je devine en même temps dans cette abstention de tristes calculs. L'Assemblée et la Commune surprises au plus aigu de leur lutte par cette terrible crise, cherchaient à se charger l'une l'autre. La Commune, au lieu d'agir vigoureusement, avait consulté l'Assemblée. Et sans doute quelques-uns des politiques de la Gironde pensaient et chuchotaient qu'il fallait laisser à la Commune la responsabilité. Si elle laissait faire le peuple, elle se couvrait de sang ; si elle le réprimait, elle entraînait elle-même en lutte avec les forces extrêmes qu'elle avait déchaînées. Je démêle dans le journal de Brisson dès le 2 septembre une première tentative, très prudente encore, et discrète, pour charger la Commune. — « Dimanche 2 septembre. — La municipalité de Paris, pénétrée des dangers de la patrie, et croyant devoir faire un grand effort pour électriser les esprits, a arrêté, dans sa séance de ce matin, de faire sonner le tocsin, de rassembler le peuple au Champ-de-Mars, de former une armée de soixante-mille hommes pour aller à Chalon, ou à tout autre endroit ; l'intention de ce projet était bien louable, quoique l'événement a prouvé qu'on eût dû y mettre plus de mesure... Des groupes considérables se sont formés ; des hommes y ont répandu qu'en partant pour aller battre les ennemis extérieurs il fallait se délivrer des ennemis de l'intérieur ; ils ont dit

qu'il fallait tomber sur les prisons et principalement sur l'Abbaye, qui renfermait les conspirateurs. Cette idée s'est répandue, et à peine le tocsin a-t-il sonné qu'un certain nombre d'hommes s'est porté vers l'Abbaye et vers les Carmes où étaient renfermés les prêtres réfractaires ; là ont été égorgées une foule de victimes. Nous ne pouvons entrer dans les détails ; il faut les données exactes, et jusqu'à présent les versions sont différentes ; ce qui paraît certain, c'est que beaucoup de sang a coulé. » Il n'y pas là seulement un blâme discret. Le journal de Brissot insinue d'une façon à peine sensible que les hommes répandus dans les groupes exécutaient un mot d'ordre. Et surtout, il se prépare visiblement à imputer le « massacre » (c'est le mot dont il se sert) à l'imprudence de la Commune, à son besoin d'excitation théâtrale et de parade.

Le lendemain 3 décembre, *le Patriote français* revient sur la séance du 2. Et ici l'antagonisme qui a paralysé tout effort d'humanité apparaît bien : « Des commissaires de la Commune annoncent, quelque temps après, qu'un grand nombre d'hommes armés et sans armes se portent aux prisons ; la Commune demande que l'Assemblée nationale vienne à son secours. Que pouvait faire l'Assemblée nationale si la Commune avait épuisé tous ses moyens, et si elle ne les avait pas épuisés, que venait-elle demander à l'Assemblée nationale ? Les représentants du peuple ne se sont pas fait ces questions, ils n'ont écouté que la voix expirante des lois, et le cri de l'humanité ; ils ont sur-le-champ, envoyé douze commissaires aux prisons. »

« Il n'était pas difficile de prévoir quel devait être le succès de cette démarche, dictée par le zèle plutôt que par la prudence. Les commissaires sont revenus avec le désespoir d'avoir fait d'inutiles efforts, et la douleur d'avoir vu égorgé sous leurs yeux ceux qu'ils voulaient sauver. »

Non certes ; la démarche de l'Assemblée ne fut pas aussi vigoureuse que le dit Brissot : et si elle écouta « la voix expirante des lois et le cri de l'humanité » c'est d'un cœur qu'obsédaient d'autres pensées. Brissot lui-même blâme au fond la tentative des commissaires. Il ne voit dans la démarche de la Commune qu'un piège, et il aurait voulu que l'Assemblée, par une abstention complète, laissât à la Commune toutes les responsabili-

tés. Ainsi, pendant que se continuait l'œuvre de mort, qui fut si longtemps et si terriblement exploitée contre la Révolution, les rivalités des partis et des hommes lui paralyssaien sourdement le cœur. Robespierre manœuvrait comme la Gironde, et contre elle. Dans cette même séance de la Commune du 2 septembre au soir, où arrivaient d'intervalle en intervalle, comme des coups lugubres frappés à la porte, les nouvelles des massacres, Robespierre intervient avec Billaud-Varennes. Mais est-ce pour donner un conseil de clémence, pour dire une parole d'humanité ? Non ; il semble qu'en cette soirée sanglante aucune fibre n'ait tressailli en lui, si ce n'est des fibres de haine. Et encore ne s'abandonne-t-il pas aux fureurs du peuple déchaîné contre les traîtres, contre les complices de la royauté. Lui, il dénonce les Girondins ; dans la confusion du sol bouleversé, il ne perd pas, mineur patient, le filon de ses haines. Et pendant que le peuple frappe des ennemis, lui, il cherche à frapper des rivaux. Je vois tout à coup surgir du procès-verbal ces lignes extraordinaires : « MM. Billaud-Varennes et Robespierre, en développant leurs sentiments civiques, peignent la profonde douleur qu'ils éprouvent de l'état actuel de la France. Ils dénoncent au Conseil général un complot en faveur du duc de Brunswick qu'un parti puissant veut porter au trône des Français. » C'est contre la Gironde qu'il portait cette accusation meurtrière. Et à quoi sert de chicaner comme M. Ernest Hamel, sur les noms qu'il prononça ? « Deux noms, dit-il, trois peut-être, tombèrent de sa bouche, ceux de Carra et de Brissot, et lorsque dans la séance du 23 septembre à la Convention, Vergniaud reprocha à Robespierre envers lequel dit-il, il n'avait jamais prononcé que des paroles d'estime, de l'avoir impliqué lui, Brissot, Guadet, la Source, etc., dans le complot dénoncé à la Commune dans la nuit du 2 au 3 septembre, Robespierre se leva et dit avec l'énergie de la vérité : « Cela est faux. » À quoi Vergniaud répondit : « Je me féliciterai d'une dénégation qui me prouvera que Robespierre aussi a pu être calomnié. » Personne ne releva le démenti de Maximilien, et de la réponse de Robespierre à Louvet, il résulte qu'en effet il ne nomma que deux ou trois personnes déjà dénoncées par plusieurs de ses collègues comme ne cessant de décrier le Conseil général de la Commune. »

Merveilleux effets de la prévention ; et à quelle sophistique complaisante se laisse entraîner le probe historien ? C'est entendu. Robespierre n'a prononcé que deux ou trois noms. Mais c'était le nom de Carra, un des journalistes les plus actifs de la Gironde ; c'était le nom de Brissot, qui passait pour le chef du parti girondin. Et quand après avoir nommé ces hommes où en les nommant, Robespierre accusait « un parti puissant » c'est toute la Gironde qu'il accusait. N'eût-il accusé que Carra et Brissot, c'était vraiment chose grave en ces heures tragiques où les paroles pouvaient tuer.

Sur ce point Robespierre ne peut se défendre. « On a osé, dira-t-il le 3 novembre, par un rapprochement atroce, insinuer que j'avais voulu compromettre la sûreté de quelques députés en les dénonçant à la Commune durant les exécutions des conspirateurs. J'ai déjà répondu à cette calomnie en rappelant que j'avais cessé d'aller à la Commune avant ces événements, qu'il ne m'était pas plus donné de prévoir que les circonstances subites et extraordinaires qui les ont amenés. Faut-il vous dire que plusieurs de mes collègues avant moi avaient déjà dénoncé la persécution tramée contre la Commune par les deux ou trois personnes dont on parle, et ce plan de calomnier les défenseurs de la liberté, et de diviser les citoyens, au moment où il fallait réunir ses efforts pour étouffer les conspirations du dedans et repousser les ennemis étrangers ? Quelle est donc cette affreuse doctrine que dénoncer un homme et le tuer c'est la même chose ? Dans quelle République vivons-nous si le magistrat qui, dans une assemblée municipale s'explique librement sur les auteurs d'une trame dangereuse n'est plus regardé que comme un provocateur au meurtre ? »

Le sophisme éclate : ce n'est pas à toute heure, mais c'est dans la nuit du 2 au 3 septembre qu'une accusation pareille de trahison est une provocation au meurtre. Je ne recherche pas si Robespierre était aussi absent de la Commune, en cette période, qu'il le prétend. Il y a parlé longuement le 1<sup>er</sup> septembre. Il y parle encore le 2. Et lorsque, dans sa section de la place Vendôme, il présidait les assemblées électorales pour le choix des députés à la Convention, il était impossible qu'il ne fût pas tenu au courant de ce qui se passait à la Commune. Aussi bien, il savait à quel

degré la Commune haïssait Brissot et toute la Gironde.

C'est presque au nom de la Gironde que la section des Lombards avait demandé la dissolution de la Commune, et des rancunes implacables étaient restées dans les cœurs. Or, lorsqu'à ces hommes Robespierre vient, avec son autorité, affirmer que la Gironde est du parti de Brunswick, qu'elle veut éléver sur le trône de France celui-là même qui a signé contre la France révolutionnaire et Paris un manifeste d'extermination, il a, quoi qu'il puisse dire, aiguisé les poignards. Quoi ! le peuple massacre les prisonniers pour ne pas laisser les traîtres vivants derrière lui. Et il épargnerait les traîtres des traîtres, ceux qui, sous le nom usurpé et profané de patriotes, veulent livrer la France au général prussien et agraver la servitude rétablie par la honte de la défaite ! Non, non : ils doivent aussi être frappés. Que la sinistre légende à laquelle Robespierre donne force et crédit se répande du Conseil général de la Commune dans le peuple surexcité, et il y aura un élargissement des massacres. L'accusation formulée par Robespierre tendait sournoisement à la politique de Marat : supprimer à la fois royalistes, feuillants et Girondins.

Ce qui prouve que sa dénonciation n'était pas inoffensive, c'est que, dès le lendemain, la Commune ordonnait des perquisitions chez Brissot. Lui-même les constate dans *le Patriote Français* : « Je croyais avoir donné des preuves assez fortes et assez constantes de mon patriotisme pour être au-dessus des soupçons ; mais la calomnie ne respecte rien. Hier dimanche on m'a dénoncé à la Commune de Paris, ainsi que partie des députés de la Gironde, et d'autres hommes aussi vertueux. On nous accusait de vouloir livrer la France au duc de Brunswick, d'en avoir reçu des millions, et de nous être concertés pour nous sauver en Angleterre. Moi, l'éternel ennemi des rois, et qui n'ai pas attendu 1789 pour manifester ma haine à leur égard ! Moi ! Le partisan d'un roi ! Plutôt périr mille fois, que de reconnaître jamais ces despotes, et surtout un étranger !

« Citoyens, on me dénonçait à dix heures du soir, et à cette heure on égorgeait dans les prisons ! Une pareille dénonciation était bien propre à exciter l'indignation du peuple contre moi, et elle l'excitait déjà. Des âmes

honnêtes qui pensent qu'avant de croire et de punir, il faut convaincre, demandèrent que visite fût faite de mes papiers ; et, en conséquence, ce matin, sur les sept heures, trois commissaires de la Commune se sont présentés chez moi. J'aurais pu réclamer comme député, contre une pareille recherche ; mais, dans le danger de la patrie, tout citoyen, quel qu'il soit, doit à la première réquisition de la loi, se montrer à nu.

« Les commissaires ont examiné pendant trois heures, avec tout le soin possible, tous mes papiers ; je les leur ai livrés avec l'abandon d'un homme qui a la conscience la plus irréprochable. Je n'avais qu'un regret, c'est que le peuple, ce peuple auprès duquel on me calomnie, et que je ne cesse de défendre, c'est que ce peuple entier ne fût pas témoin de l'examen. En voici le résultat : « Nous, après avoir fait les recherches les plus exactes, dans tous les papiers du dit sieur Bressot, et après les avoir examinés, n'ayant absolument rien trouvé qui nous parût contraire à l'intérêt public, lui avons laissé tous ses papiers. Signé : Berthelot, Guermenc, commissaire-adjoint, Cousteau, dit Mignon. »

Mais quelles amertumes ces luttes laissaient dans les âmes !

Condorcet aussi, le premier qui ait formulé la philosophie républicaine à une heure où Robespierre se défendait d'être républicain, le grand Condorcet est obligé, en cette journée du 3 septembre, de protester qu'il n'est pas l'agent secret de Brunswick. Robespierre est bien coupable d'avoir contribué à l'obscurcissement des esprits en ces jours tragiques. Qu'il eût été glorieux à la France menacée de garder, au plus sombre du péril, son lumineux esprit, sa fermeté lucide ! Je déteste ceux qui lui ont ravi cette gloire suprême. Je déteste ceux qui, en faisant descendre sur les esprits inquiets les ténèbres de la calomnie, ont mêlé le jour et la nuit en un chaos équivoque : la rayonnante liberté ne jaillira de ce chaos qu'en traînant avec elle d'obscurs labeaux de sottise et de haine.

Donc, Condorcet se justifie : « On m'a dit, écrit-il dans la Chronique de Paris, que j'étais accusé de vouloir faire roi de France ou des Français, le duc de Brunswick. On ajoute que c'est l'or de l'Angleterre qui m'inspire ce ridicule projet.

« Je ne répondrai point à l'accusation de corruption : je n'ai pas eu à cet égard même le faible mérite d'un refus, et je suis assez connu pour qu'aucun ministre en Europe s'imagine pouvoir m'acheter.

« Quant à donner le trône au duc de Brunswick, je puis m'étonner peut-être qu'ayant exprimé au mois de juillet 1791 mon opinion sur l'absurdité et les dangers de la royauté, on me soupçonne aujourd'hui de croire aux grands avantages d'un changement de dynastie.

« On m'en a parlé quelquefois, et j'ai toujours répondu que cette mesure politique, utile peut-être dans les temps où l'idée d'un droit royal indépendant de la volonté du peuple avait encore des partisans, ne serait plus que dangereuse, dans ce moment où le progrès des lumières a fait disparaître cet absurde préjugé. En effet, tout changement de dynastie amène un prétendant, et alors combien la nécessité de combattre ce prétendant, de réprimer ses partisans, ne produit-elle pas de lois contraires à la liberté ! Avec quelle facilité ceux qui défendent les droits du peuple ne sont-ils pas travestis en défenseurs de la dynastie détrônée !

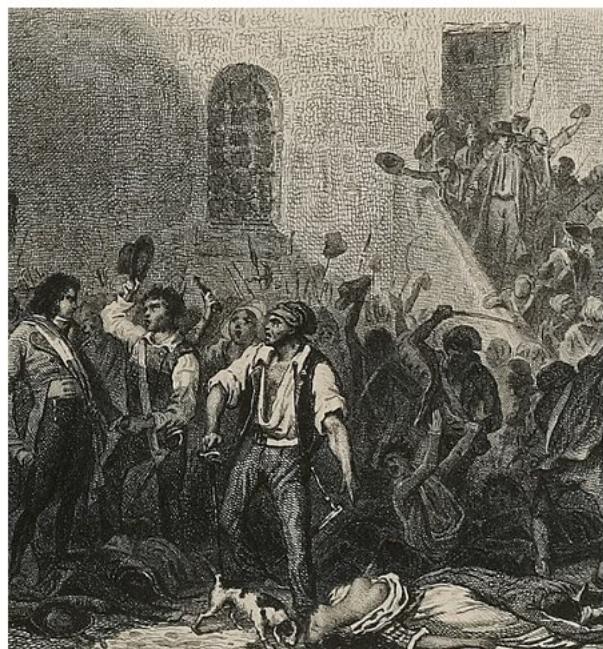
« Il est donc possible qu'un républicain soit d'avis de conserver une race régnante, jusqu'à ce qu'une trahison bien claire, bien prouvée, en ait rendu l'expulsion possible sans de grandes convulsions, comme cela était arrivé au mois de juin 1791 et est encore arrivé depuis, une seconde fois. Mais jamais ce républicain, surtout aujourd'hui, ne voudra d'une nouvelle dynastie, parce qu'elle ne peut être qu'un moyen de perpétuer la royauté. En Angleterre, les républicains qui se trouvaient dans la convention de 1688, ne voulaient pas que Guillaume ou sa femme eussent le nom de roi.

« Je n'ai de relations en Angleterre qu'avec deux ou trois personnes zélées pour la Révolution française, et d'ailleurs étrangères au ministère anglais, ou déclarées contre lui. J'ai cessé d'écrire au prince Henri de Prusse depuis la Révolution parce que je savais qu'il n'en approuvait pas les principes. Je n'écris qu'aux hommes à qui je puis, sans les offenser, dire ma pensée tout entière. »

Et il terminait ainsi : « Le plus grand danger de ces inculpations n'est pas de tromper les citoyens sur des hommes dont le dévouement

aux intérêts du peuple pourrait lui être utile ; c'est d'accréditer des bruits absurdes par lesquels on cherche à décourager les habitants des départements frontières. »

La réponse est belle, calme et forte : au souvenir évoqué de cette vaste correspondance de philosophes, les larges horizons du XVIII<sup>e</sup> siècle, tout emplis de lumière sereine, s'ouvrent au-delà des fureurs sombres où un moment se resserre l'âme de la patrie. Mais quelle diminution pour Robespierre d'avoir obligé Condorcet à cette apologie !



2 et 3 septembre 1792 (extrait)  
gravure Auguste Raffet (s.d.)

Il nous paraît aujourd’hui extraordinaire qu’il ait pu porter une accusation aussi absurde, et à vrai dire, je ne crois point qu’il fût tout à fait de bonne foi ; je sais bien qu’entre la monarchie de Louis XVI et la République encore inconnue et effrayante, bien des esprits cherchaient des combinaisons intermédiaires et chimériques. Mais de là à accuser la Gironde d’un complot avec Brunswick, il y a un abîme. Je sais bien aussi que Carra, un journaliste girondin, avait écrit sur Brunswick des paroles énigmatiques et imprudentes. Mais ici encore, quel faible prétexte à une accusation empoisonnée !

M. Hamel, obstiné à justifier Robespierre, s’écrie : Est-ce que, récemment, un des principaux organes de la Gironde, les Annales patriotiques, du Girondin Carra, n’avait pas effrontément entonné les louanges de Brunswick la veille du jour où allait paraître

l’insolent manifeste signé de lui ? Est-ce qu’enfin Carra ne l’avait pas proposé pour roi d’une manière assez significative ? » Ici, le culte de son héros semble oblitérer la conscience si droite de l’historien et le conduire à une sorte de falsification historique. M. Hamel n’ignore pas, et il devrait dire que Brunswick était populaire depuis des années auprès des philosophes et des esprits libres, qu’il passait pour un homme aux idées larges, que le bruit avait couru qu’il s’était opposé à la guerre, et qu’il ne la conduisait qu’à regret. Carra, qui était un homme de saillies témoignantes et d’imagination aventureuse, avait cru habile, une fois la guerre engagée, de diviser la Prusse et l’Autriche en paraissant compter sur le libéralisme du duc de Brunswick : Système dangereux peut-être, mais qui ne justifie ni l’accusation de Robespierre, ni l’insinuation de son historien. C’est sans doute à la note publiée par Carra, le 19 juillet, dans les Annales patriotiques, que M. Hamel fait allusion.

La voici : « Quelques petites observations sur les intentions des Prussiens dans la guerre actuelle. Rien de si bête que ceux qui croient et voudraient faire croire que les Prussiens veulent détruire les jacobins, eux qui ont vu dans ces mêmes jacobins les ennemis les plus déclarés et les plus acharnés de la Maison d’Autriche, et les amis constants de la Prusse, de l’Angleterre et de la Hollande. Ces mêmes jacobins, depuis la Révolution, n’ont cessé de demander à grands cris la rupture du traité de 1750, et à former des alliances avec les maisons de Brandebourg et de Hanovre, tandis que les gazetiers universels, dirigés par le Comité autrichien des Tuileries, ne cessaient de louer l’Autriche et d’insulter les Cours de Berlin et de La Haye.

« Non, ces cours ne sont pas si maladroites de vouloir détruire les Jacobins qui ont des idées si heureuses pour les changements de dynastie, et qui en cas de besoin peuvent servir considérablement les maisons de Brandebourg et de Hanovre contre celle d’Autriche. Croyez-vous que le célèbre duc de Brunswick ne sait pas à quoi s’en tenir sur tout cela, et qu’il ne voit pas clairement les petits tours de passe-passe que le comité autrichien des Tuileries et la cour de Vienne veulent jouer à son armée en dirigeant toutes les forces des Français contre lui et en déplaçant le foyer de la guerre

loin des provinces belges ? Croyez-vous qu'il se laissera mystifier par Kaunitz ? Non : il attendra et baguenaudera avec son armée de Coblenz et avec ces pauvres freluquets de princes et de ci-devant nobles émigrés, jusqu'à ce que nous ayons pris un parti décisif relatif aux traîtres à qui nous avons confié le pouvoir exécutif, et relatif à une bonne politique. C'est le plus grand guerrier et le plus habile politique de l'Europe, que ce duc de Brunswick ; il est très instruit, très éclairé, très aimable ; il ne lui manque peut-être qu'une couronne, je ne dis pas pour être le plus grand roi de la terre, mais pour être le véritable restaurateur de la liberté de l'Europe. S'il arrive à Paris, je gage que sa première démarche sera de venir aux Jacobins et d'y mettre le bonnet rouge. MM. de Brunswick, de Brandebourg et de Hanovre ont un peu plus d'esprit que MM. de Bourbon et d'Autriche. »

C'est signé Carra. Et c'est à coup sûr d'un goût déplorable et d'une diplomatie enfantine. Les Girondins avaient une extraordinaire faute : Brissot avait mis à la mode parmi eux la politique extérieure, et ils en parlaient avec une légèreté incroyable, déformant ou grossissant tous les traits jusqu'à la caricature. L'idée qu'un article de journal va brouiller la Prusse et l'Autriche est au moins plaisante. Et il est à la fois inconvenant et ridicule de tendre à ce général ennemi je ne sais quelle équivoque amorce de royauté, même quand la guerre déclarée en principe depuis trois mois n'est pas encore engagée en fait.

Ce n'est pas qu'il n'y eût quelques traits de vérité dans la fantaisie diplomatique de Carra, et il est bien vrai que les hésitations de Brunswick vont peser sur toute la campagne de l'armée prussienne. Il est vrai aussi que le génie révolutionnaire si clair de Danton s'emploiera bientôt à dissocier la Prusse et l'Autriche. Mais l'article de Carra ressemblait à une parade de bateleur.

À vrai dire, et à y regarder de près, je ne sais pas, dans cet obscur batelage diplomatique, si c'est la couronne de France ou la couronne d'Autriche que Carra offre intrépidement au duc de Brunswick. Et j'incline à cette dernière hypothèse. Il semble indiquer à la Prusse que si elle abandonne l'Autriche et si celle-ci est vaincue par la Révolution, c'est un ami de la Prusse, le duc de Brunswick, qui montera au

trône de Habsbourg, fortifiant ainsi la maison de Prusse et la liberté.

Mais, en tout cas, et quel que soit le sens de ce boniment ridicule, il est impossible que Robespierre, si ombrageux et soupçonneux qu'il fût, ait vu là un complot sérieux, un plan effectif de la Gironde pour remplacer Louis XVI par le duc de Brunswick. Dix jours après cette cabriole de l'étourneau girondin, quand parut en effet le manifeste de Brunswick, Carra dut être très penaud, et il chercha à se rattraper. Un moment, et sous le premier coup du manifeste, il balbutia des subtilités vagues. « Le duc de Brunswick vient de nous montrer dans sa déclaration et dans ses menaces, une audace d'une telle extravagance, qu'on pourrait croire que ce n'est qu'un jeu pour nous forcer à changer de dynastie. »

Carra, visiblement, s'embrouille ; car, au profit de qui, Brunswick, maintenant détesté de la France révolutionnaire, machinerait-il ce changement de dynastie ? Puis, le 6 août, c'est un nouveau système. « Nous avons aussi de fortes raisons de croire que Louis XVI soudoie l'armée prussienne qui marche contre nous, et que c'était une des conditions de la cour de Berlin pour se déterminer à faire avancer ses troupes. Dans peu, on découvrira bien de nouvelles horreurs dont on n'avait pas encore d'idée, et je frémis d'avance lorsqu'on demandera les comptes des caisses nationales et qu'on regardera au fond de nos caisses. »

C'est signé Carra.

La girouette diplomatico-révolutionnaire a tourné. Voilà maintenant Brunswick stipendié de Louis XVI. Jamais parti ne fut plus fertile que la Gironde en propos inconsidérés et compromettants, mais ici l'incohérence est criante et elle aurait vraiment dû désarmer le soupçon. Voici encore, dans le numéro du 13 août des Annales patriotiques, sous la rubrique Allemagne, une note qui achève d'enlever toute excuse à Robespierre. « Le duc de Brunswick, outre son manifeste et son supplément, vient de faire publier les mesures que les cabinets contre-révolutionnaires ont prises pour remettre la France sous l'ancien joug. Il regarde d'abord comme une chose facile la conquête de toute la France, et il conclut sa résolution romanesque par le projet de laisser en France pour garnison perpétuelle six régiments autrichiens, six prussiens, deux piémontais, trois espagnols et quelques es-

couades qu'on demandera aux Électeurs. Toutes ces dispositions dictées par un somnambulisme aristocratique, montrent, malgré leur ridicule, que les ennemis extérieurs de la France comptent beaucoup sur les traîtres du dedans. Français, veillez autour de vous, frappez les perfides qui sont au sein de la France ; quand vous aurez purgé votre sol, annoncez à l'univers que vous voulez être libres, et les tyrans disparaîtront, ainsi que leurs esclaves. » C'est une étrange préparation à l'avènement royal de Brunswick.

Le lundi, 20 août, Carra demande que les troupes de ligne soient transformées en garde nationale et que les soldats nomment tous leurs officiers jusqu'au colonel inclusivement : « Cette mesure, dit-il, qui d'ailleurs est de toute justice et dans le vrai sens de l'égalité politique, produira l'effet le plus heureux dans nos armées et le plus terrible dans les armées des tyrans coalisés : ce sera un coup de foudre qui, en frappant toutes les troupes de l'Europe, fera pâlir et reculer jusqu'à Berlin le fameux rodmont Brunswick. » Carra exagère ; mais comment Robespierre a-t-il pu prendre prétexte d'un propos obscur et vain tenu jadis par cet écervelé et démenti par tant de propos contraires, pour risquer, au soir violent et sanglant du 2 septembre, une formidable accusation ?

Enfin, dans le numéro du 3 septembre, mais dans un article daté du 2, Carra adresse le plus vénétement appel patriotique et révolutionnaire « à tous les Français en état de porter les armes : « Français, hommes libres, vous tous qui pouvez porter les armes, vous tous que le feu du patriotisme rend dix fois plus forts et plus élastiques que les dix kreutzers et les cent coups de bâton donnés chaque jour aux soldats de François et de Guillaume, hâtez-vous de former une enceinte formidable au milieu de laquelle vous traquerez à coups de canon, de fusil, de pique et de faulx, cette meute de loups et de chiens enragés, conduite par le bravache Brunswick et l'insolent Clairfayt. Que le tocsin continue à se faire entendre pendant plusieurs jours du nord au sud, et de l'est à l'ouest dans toute l'étendue de cet empire, et qu'il annonce à toute la terre la défaite des tyrans et la déroute entière de leurs satellites. Oui, que dans un mois au plus cette nuée de Prussiens et d'Autrichiens, victimes de l'orgueil et de la rage de leurs chefs insen-

sés, disparaîsse de la surface de cette terre sacrée. »

Ainsi la verve un peu facile et souvent vulgaire de Carra s'anime jusqu'à l'enthousiasme. Et il finit par une sorte de tableau familier et vaste où le soulèvement de la France libre a quelque chose de l'irrésistible et primitive puissance des grandes migrations humaines. C'est comme un retour sublime à la simplicité de la vie dans le monde naissant : « Pour marcher à cette formidable expédition, réunissez-vous par compagnies de cent hommes chacune, et que chacune de ces compagnies ait sur des chariots sa provision de farine, de fèves, de haricots, de biscuit (ceci est important, car vous pourriez être privés de vivres dans certaines circonstances) ; que les plus riches partagent leurs provisions et leur argent avec leurs frères — camarades de campagne ; que tous les chevaux de l'empire soient employés à l'expédition ; que les boutiques et les ateliers de luxe soient fermés pendant ce temps-là ; que le commerce cesse pour un moment, et que toute la France, hérissée de baïonnettes et de piques, fonde d'un seul jet et de tous côtés, sur cette troupe impie et sacrilège de satellites étrangers et l'efface tout entière du nombre des vivants. Amis, suivons ces mesures à la lettre et nous sommes mathématiquement sûrs d'un triomphe dont l'histoire passée et future ne fournira jamais d'exemple. »

C'est vraiment, sur une terre de civilisation, de richesse, de liberté et de douceur, comme une Prodigieuse mobilisation des tribus primitives. Je ne sais quel souffle vigoureux et salubre des forêts profondes emplit la poitrine des guerriers, et les coteaux, les vallons et les plaines semblent verser tous leurs produits aux chariots de la Révolution. Pendant que Carra, passionné jusqu'à l'éloquence, s'exalte ainsi, bien au-dessus de ses vulgarités coutumières, pendant que son cœur bat avec toutes les cloches irritées et grondantes de la patrie en péril, juste à la même minute Robespierre le dénonce, lui et son parti, comme le complice de Brunswick. J'ai voulu, il le fallait, citer les passages nombreux, les textes décisifs qui avaient, si je puis dire, bien avant le 2 septembre, séché jusqu'à la racine la calomnie que Robespierre propageait de nouveau.

J'ai voulu, et il le fallait, montrer comment ni M. Hamel, qui est si minutieux d'habitude dans ses citations quand il faut défendre Robespierre, ici a glissé vite. Ah ! qu'aurait dit Robespierre lui-même, le grand calomniateur si calomnié, s'il avait su qu'au moment même où il enrôlait de force Carra et la Gironde au service du duc de Brunswick, il commençait à inspirer, lui, quelque confiance aux agents de la reine ? Fersen écrit le 6 septembre au baron de Breteuil qu'il est permis d'espérer qu'une partie des membres du tribunal révolutionnaire du 17 août le quitterait « à l'exemple de leur président Robespierre, qui a donné sa démission et qui paraît vouloir devenir moins scélérat. Ce Robespierre a un grand parti parmi les Jacobins et peut-être pourrait-on profiter de cette désunion (la brouille de Pétion et de Robespierre dont Fersen travestit les motifs) ; mais il faudrait que ce fût avec de grandes précautions pour ne pas exposer encore la famille royale. »

Voilà Robespierre devenu soudain pour les confidents de la reine une espérance, parce qu'en refusant la présidence du tribunal criminel il a paru, à ceux qui regardaient de loin, désavouer la violence révolutionnaire. Que de rumeurs affolantes et insensées ! Mais une des plus insensées, à coup sûr, est celle que Robespierre, à la séance de nuit du 2 septembre, portait à la Commune. Non, quelle que fût sa défiance, quelle que fût sa sombre crédulité aux choses mauvaises, il n'est pas possible qu'il ait pris au tragique le propos de Carra que j'ai cité. Et c'est bien délibérément, c'est de parti-pris, c'est pour un grand dessein politique qu'il a jeté, à cette heure, cette accusation.

Quel était ce dessein ? Louis Blanc, qui ne connaît pas le procès-verbal de la Commune où l'intervention si importante de Robespierre est consignée, croit que c'est Marat qui a décidé la perquisition chez Brissot. Il écrit : « Le Comité de surveillance que Marat dominait, avait eu l'audace d'ordonner ce jour-là une descente chez Brissot dont les papiers furent saisis avec une extrême insolence. » Or, il est certain que Marat, entré brusquement au Comité de surveillance de la Commune en cette journée du 2 septembre, y exerçait une action décisive. Il est probable que le mandat de perquisition chez Brissot fut signé du Comité de surveillance. Mais c'est surtout Billaud-

Varennes et Robespierre qui formulèrent contre Brissot l'accusation décisive.



*La tête de la princesse de Lamballe promenée dans Paris (extrait)*  
gravure de Meyer Heine

C'est Robespierre que, dès le lendemain, Brissot rend manifestement responsable des perquisitions opérées chez lui. Et enfin, dans le discours du 4 novembre, Robespierre ne conteste pas qu'il ait mis en cause quelques Girondins. Son but était double. Il voulait d'abord maintenir le contact entre la Commune, puissance étonnamment vivace, et lui. Il ne pouvait, sans être soupçonné de tiédeur, rester à l'écart en ce jour terrible. Déjà, dans la nuit héroïque du 9 au 10 août il avait laissé la Commune agir seule et seule se risquer. Il ne s'était joint à elle qu'au lendemain de la victoire. Et avec une habileté infinie il s'était servi de cet effacement même pour flatter la Commune. C'est elle, elle seule qui avait sauvé la patrie ; et Robespierre savait, si je puis dire, faire valoir sa propre absence pour ajouter à l'orgueil révolutionnaire de la Commune du 10 Août. Qu'ils étaient grands ces hommes, puisqu'ils avaient un titre auquel Robespierre lui-même ne pouvait prétendre ! Mais le 1er septembre, tout en les couvrant encore de témoignages flatteurs auxquels ils étaient très sensibles, tout en leur apportant un

plaider puissant que dans l'état un peu incertain de l'opinion ils accueillirent avec reconnaissance, Robespierre avait paru flétrir. Il avait douté du droit de la Commune. Il lui avait conseillé de s'incliner sous le décret de dissolution. Il l'avait ainsi considérée, en somme, comme une force épuisée. Or voici que le surlendemain même du décret qui la frappait, elle manifestait une vitalité extraordinaire. L'Assemblée, hésitante et troublée, remaniait son décret. Et surtout, au premier vent de défaite et d'héroïsme, cette Commune révolutionnaire, qu'on avait cru enfouie sous une cendre de légalité, jaillissait de nouveau comme une grande flamme. C'est elle qui prenait, pour ainsi dire, la direction de la défense nationale. C'est elle qui mettait Paris debout. À ne point se solidariser avec elle, Robespierre perdait tout contact avec le peuple, avec la force de vie. Et voilà pourquoi Robespierre se hâtait de flatter la passion de haine que la Commune portait à la Gironde. Au moment où, par la crise de la patrie, ceux-là étaient perdus qui étaient suspects de trahison ou même de tiédeur, il fournissait à la Commune l'argument le plus terrible contre la Gironde, prétendue complice et servante de Brunswick. Il excellait à ces coups empoisonnés et mortels.

Quand Lafayette était au plus bas, quand il était méprisé et haï, c'est avec Lafayette que Robespierre, par d'ingénieuses déductions et des raisonnements perfides, solidarisait la Gironde. Maintenant Lafayette s'est évanoui. Et la prison autrichienne, refermée sur lui, le préserve un peu de l'impopularité violente. D'ailleurs, en votant sa mise en accusation, les Girondins ont rompu le nœud mortel dont Robespierre les liait au général feuillant. Brunswick est au premier plan des haines. C'est donc avec Brunswick qu'il faut solidariser la Gironde. Quelle arme plus formidable aurait pu trouver Robespierre contre ses rivaux ? Et quelle volupté plus âpre aurait-il pu procurer à la Commune qu'il voulait s'attacher ? Cela le dispensait de se solidariser expressément avec elle ou avec son Comité de surveillance dans l'œuvre de sang qui s'accomplissait à l'Abbaye, à la Conciergerie. Sa haine contre la Gironde suffisait à tout. Elle le rendait pour ainsi dire impénétrable aux événements, elle le protégeait contre toute autre responsabilité immédiate.

Mais Robespierre ne cherchait pas seulement en cette soirée du 2 septembre, à nouer entre la Révolution parisienne et lui un lien de fer et de diamant, le lien d'une haine commune. Il songeait à l'avenir. De nouveau, comme après le Dix Août, et plus hardiment encore qu'au Dix Août, la Commune prenait figure de gouvernement. Elle renouvelait ses énergies. De même qu'au Dix Août elle s'était constituée en adjoignant à une partie de l'ancienne municipalité des éléments nouveaux hardiment révolutionnaires, de même, en ce jour du 2 septembre, elle poussait, si je puis dire, un nouveau jet de Révolution.

C'est à son Comité de surveillance que passaient presque tous les pouvoirs, et ce Comité de surveillance, en s'adjoignant révolutionnairement Marat, marquait sa volonté implacable de secouer tout à fait la tutelle de la Législative et de préparer la mainmise sur la Convention. Dès le soir du 2 septembre, il prenait la responsabilité officielle des massacres par ce billet terrible :

« Au nom du peuple, mes camarades, il vous est enjoint de juger tous les prisonniers de l'Abbaye sans distinction, à l'exception de l'abbé Lenfant, que vous mettrez en lieu sûr. À l'Hôtel de Ville, le 2 septembre, signé : Pannis, Sergent, administrateurs. »

C'est donc en face d'un nouveau gouvernement révolutionnaire qui continuait avec une audace agrandie la Commune du Dix Août, que se trouvait Robespierre. Et puisque les premières nouvelles défavorables, puisque les premiers périls avaient suscité ce gouvernement, quelle force n'aurait-il pas si la crise nationale s'aggravait ? Ainsi, soit que le pouvoir révolutionnaire de la Commune se perpétuât sous une forme explicite, soit que, même transformée et ramenée peu à peu à des proportions légales elle exerçât seulement une action indirecte, une pression sur les pouvoirs constitués, la Commune apparaissait dès lors comme un élément décisif de la Révolution. À cette force il fallait donner une politique. Elle ne pouvait se borner à tuer des prisonniers. Et c'est alors que Robespierre intervint pour tirer de cette force révolutionnaire de la Commune un effet politique décisif. Il me semble à peu près certain que Robespierre a espéré, à ce moment, la destruction presque complète de la Gironde, j'entends la destruction de son influence politique. Il était con-

vaincu qu'elle était un grand péril pour la Révolution, qu'elle en amollissait les énergies dissipées en vaines intrigues d'ambition. Il souffrait à l'idée de la rencontrer puissante, dominant encore peut-être dans la prochaine Convention. Quel coup de partie si on pouvait lui en fermer les portes ! Or, au moment même où se produisaient les événements de septembre les élections étaient commencées ; le 26 août avait eu lieu le choix des assemblées électorales, et elles procédaient lentement à l'élection des députés. Supposez que quelques-uns des chefs de la Gironde soient discrédités et enveloppés dans une accusation de trahison ; sur tout le parti jaillira un discrédit mortel. Et les candidatures girondines pourront être écartées non seulement à Paris, mais en province. Ou même, si les assemblées électorales nomment des hommes favorables à la Gironde, ils seront obligés de la désavouer ; et c'est une majorité dévouée à Robespierre qui arrivera à la Convention.

Lorsque le Conseil de surveillance, dans la journée du 5 décembre, alla jusqu'à lancer contre Roland un mandat d'amener que Danton écarta, il ne faisait en somme qu'appliquer à outrance la politique de Robespierre. À peine la Convention était-elle réunie, Robespierre traça le programme de la nouvelle Assemblée ; et c'est surtout la destruction de la Gironde qu'il propose :

« Citoyens, voulez-vous éviter de nouvelles erreurs et de nouvelles calamités ? Commencez par reconnaître le changement que la dernière révolution a apporté dans votre situation. Avant l'abolition de la noblesse et de la royauté, les intrigants qui ne songeaient qu'à élire leur fortune sur les ruines de la Cour combattaient à côté des amis de la liberté, et partageaient avec eux le titre de patriotes. De là les diverses métamorphoses de tant de personnages dont la vertu civique expirait au moment où elle commençait à contrarier leurs spéculations ambitieuses. Alors la nation semblait divisée en deux partis, les royalistes et les défenseurs de la cause populaire. Aujourd'hui, que l'ennemi commun est terrassé, vous verrez ceux que l'on confondait sous le nom de patriotes se diviser nécessairement en deux classes. Les uns voudraient constituer la république pour eux-mêmes, et les autres pour le peuple, suivant la nature des motifs qui avaient jusque-là excité leur zèle

révolutionnaire. Les premiers s'appliqueront à modifier la forme du gouvernement suivant les principes aristocratiques et l'intérêt des riches et des fonctionnaires publics ; les autres chercheront à la fonder sur les principes de l'égalité et de l'intérêt général. Vous verrez le parti des premiers se grossir de tous ceux qui avaient arboré l'enseigne du royalisme, de tous les mauvais citoyens, quelque rôle qu'ils aient joué jusque-là ; celui des autres sera réduit aux hommes de bonne foi qui cherchaient dans la révolution la liberté de leur pays et le bonheur de l'humanité. Les intrigants déclareront à ceux-ci une guerre plus cruelle que la Cour et l'aristocratie elle-même. Ils chercheront à les perdre par les mêmes manœuvres et par les mêmes calomnies, d'autant plus redoutables qu'ils voudront s'emparer de toutes les places et de toute l'autorité du gouvernement. Que serait-ce s'ils employaient tous les moyens à corrompre ou à égarer l'opinion publique ?

« L'opinion publique aujourd'hui ne peut plus reconnaître les ennemis de la liberté aux traits prononcés du royalisme et de l'aristocratie, il faut qu'elle les saisisse sous les traits plus délicats de l'incivisme et de l'intrigue. Elle ne pourrait que se tromper ou flotter dans une funeste incertitude, si elle cherchait encore à classer les hommes d'après les anciennes dénominations. Il n'existe plus que deux partis dans la république : celui des bons et des mauvais citoyens, c'est-à-dire celui du peuple français, et celui des hommes ambitieux et cupides. »

Ainsi Robespierre ne veut plus qu'on s'attarde aux classifications anciennes, et même lorsque les Jacobins ont proposé aux électeurs comme un bloc tous ceux qui avaient voté la mise en accusation de Lafayette, ils ont adopté une méthode de classement surannée. Parmi les patriotes, il y a deux classes, ceux qui en abolissant la royauté voulaient faire place au peuple, ceux qui voulaient faire place à eux-mêmes. Et ceux-là sont les plus dangereux ennemis de la nation, les mauvais citoyens. Avec cette conception si nette, si tranchante, et que Robespierre ne craint pas de formuler aux derniers jours de septembre, comment n'aurait-il pas essayé au début du mois et quand des événements formidables semblaient lui en donner le moyen de détruire la puissance girondine ? C'est

donc très délibérément et par un système profond qu'il dirigeait contre La Gironde dès le soir du 2 septembre la force désordonnée de la Commune révolutionnaire. Robespierre était d'accord avec Marat, à cette date, pour mettre les Girondins au même plan que les feuillants. Il n'en voulait pas ou presque pas à leur vie ; mais il aurait désiré en supprimer d'un coup toutes les chances de pouvoir.

Le plan n'aboutit pas, et la Gironde dans l'ensemble échappa au coup. Les Girondins ne furent pas élus à Paris ; mais leur influence resta grande en France. Ce n'est pas que la Commune révolutionnaire de septembre ait manqué d'audace. Les perquisitions chez Brissot et le mandat d'arrêt contre Roland sont des traits hardis. De plus, dès le soir du 3 septembre, la Commune lançait à toute la France révolutionnaire un appel où elle annonçait bien haut son intention de garder le pouvoir pour le salut de la Révolution. Et elle se donnait comme l'organe de la volonté nationale. Elle s'élevait au-dessus des décrets de l'Assemblée :

« Après les témoignages que l'Assemblée nationale venait de lui donner elle-même, eût-on pensé que dès lors de nouveaux complots se tramaient dans le silence et qu'ils éclataient dans le moment même où l'Assemblée nationale, oubliant qu'elle venait de déclarer que la Commune de Paris avait sauvé la patrie, s'empressait de la destituer pour prix de son brûlant civisme ? À cette nouvelle, les clamours publiques ont fait sentir à l'Assemblée nationale la nécessité urgente de s'unir au peuple, et de rendre à la Commune, par le rapport du décret de dissolution, les pouvoirs dont elle l'avait investie.

« Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale, qu'elle s'efforcera de mériter de plus en plus, placée au foyer de toutes les conspirations et déterminée à périr pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir rempli pleinement son devoir que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, qui est l'objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine qu'après que tous les départements auront sanctionné ses mesures pour le salut public ; et professant les principes de la plus parfaite égalité, n'y trouvant d'autre privilège que celui de se présenter la première à la brèche, elle s'empressera de se soumettre

au niveau de la commune la moins nombreuse de l'empire, dès qu'il n'y aura plus rien à redouter.

« Prévenue que des hordes barbares s'avancent contre elle, la Commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons ont été mis à mort par le peuple ; actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres renfermés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi, et sans doute la nation, après la longue suite de trahisons qui l'a conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si utile et si nécessaire, et tous les Français se diront comme les Parisiens : « Nous marchons à l'ennemi et nous ne laisserons pas derrière nous des brigands pour égorger nos femmes et nos enfants.

« Signé : Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Marat, Lefort, Jourdeuil,

« Administrateurs du Comité de salut public constitué à la mairie. »

L'audace de ce manifeste meurtrier était grande, et il démontre que la Commune de septembre avait de vastes espérances. Elle brise, en fait, la Législative, et se dresse comme la véritable autorité nationale. Elle cherche à susciter une immense fédération de communes révolutionnaires, agissant sur le modèle de celle de Paris, et elle leur promet, pour ménager les amours-propres, qu'aussitôt la Révolution sauvée, Paris se perdra dans la multitude des communes. Enfin, elle essaie de pousser les autres villes, les autres communes à des massacres comme ceux de Paris, pour créer entre elles l'indestructible lien d'une solidarité sanglante. C'est bien un gouvernement qui s'affirme. S'il avait été écouté, les élections se seraient faites sous une sorte de terreur démocratique et patriotique, et la Gironde visée par Robespierre, au lieu de ne succomber qu'en mai 1793 aurait succombé en septembre 1792.

Mais ce plan si hardi, si net, se brisa sur trois obstacles. D'abord, loin que la contagion du meurtre s'étendît, il y eut presque partout horreur du sang versé. Le massacre des prisonniers d'Orléans tués à Versailles quelques jours après n'est qu'une dernière vague sanglante de la triste houle presque partout apaisée. Il est bien vrai que les journaux de la Gi-

ronde n'osent d'abord protester que faiblement contre les violences du 2 et du 3. Condorcet lui-même n'appuie pas et demande seulement qu'on détourne le peuple « de l'effervescence des vengeances domestiques », pour le diriger vers des objets bien plus grands, bien plus importants. Mais si le blâme de ceux que les massacres affligen ou révoltent est discret et comme voilé, il y a embarras et malaise chez ceux même qui les approuvent. Le journal de Prudhomme, les Révolutions de Paris, les raconte dans son numéro du 1er au 8, sous le titre : La justice du peuple.

Il les explique et les justifie par le complot présumé des prisons : « À un signal convenu, toutes les prisons de Paris devaient s'ouvrir à la même heure, les détenus étaient armés en sortant avec les fusils et autres instruments guerriers que nous avons laissé le temps aux aristocrates de cacher en publant plusieurs jours d'avance une visite domiciliaire ; les cachots de la Force étaient garnis de munitions à cet effet... Ces bandes de démons en liberté, grossies de tous les aristocrates tapis au fond de leurs hôtels depuis la Saint-Laurent (10 août), sous le commandement des officiers traîtres envoyés à l'Abbaye, commençaient par s'emparer des postes principaux et de leurs canons. »

Voilà les premières rumeurs. Voici maintenant le massacre : « Le peuple les attendait à la porte (les détenus) pour les immoler à la vindicte publique. L'exécution faite, on poussait le cri de Vive la nation ! Comme pour faire entendre qu'un peuple libre, ainsi que le corps humain, doit sa santé politique au retranchement de ses membres gangrenés. Le sang coulait, et chacun de ceux qui avaient des armes semblaient se disputer l'honneur de concourir à ce grand acte de justice... Les députés ne purent rien obtenir. Le sang impur des traîtres à la patrie ne discontinueit pas de couler. »

C'est donc l'apologie complète :

« Le bulletin de la guerre a appris au peuple que les houlans coupent les oreilles à chaque officier municipal qu'ils peuvent attraper, et les lui clouent impitoyablement sur le sommet de la tête, et le peuple, dans ce moment de guerre ouverte serait inexcusable de se permettre la représaille ? Il sait encore que dans plusieurs hôtels de Paris ceux des aristocrates

qui n'ont pu s'échapper depuis l'affaire du 10 juillet leur temps autour d'une petite guillotine d'acajou, qu'on apporte sur la table au dessert ; on y fait passer successivement plusieurs poupées dont la tête, faite à la ressemblance de nos meilleurs magistrats ou représentants, en tombant laisse sortir du corps, qui est un flacon, une liqueur rouge comme du sang. Tous les assistants, les femmes surtout, se hâtent de tremper leur mouchoir dans ce sang qui se trouve être une eau ambrée très agréable ; on la respire avec délices, en attendant qu'on puisse réellement faire couler par flots le plus pur sang des patriotes. Et l'on ne veut pas tirer le voile sur le détail des vengeances du peuple, qui n'ignore point ce qu'on lui réserve s'il retombe sous le joug de l'aristocratie ! »



Massacre de prêtres (extrait)  
dessin Hippolyte de La Charlerie

Oui, c'est une apologie, c'est un plaidoyer, mais on sent déjà, quatre ou cinq jours à peine après l'événement, que le journaliste s'évertue et il demande surtout que l'on tire un voile. Parfois il semble incommodé, en son récit, par une odeur de charnier.

« Le peuple qui avait placé l'un de ses tribunaux en dernier ressort au pied même du grand escalier du ci-devant Palais de Justice, y exerça les mêmes vertus et les mêmes vengeances ; le pavé de la cour était baigné de sang ; les cadavres amoncelés présentaient

l'horrible image d'une boucherie d'hommes. »

Évidemment, contre les entraînements de la fureur et contre toutes les maximes du meurtre patriotique une réaction d'horreur et de pitié se produisait chez ceux-là même qui plaident la cause du peuple exaspéré. Le journaliste se plaint que les nerfs de Paris n'aient pas été assez ménagés :

« La place du Pont-au-Change offrit le même spectacle que la cour du Palais ; des monticules de cadavres et des ruisseaux de sang. Mais si le peuple se livra tout entier à ses ressentiments, ses magistrats ne veillèrent pas assez à en dérober les traces. Ils auraient dû présider à la levée des corps, et y faire observer mieux les convenances. Il était si facile d'envelopper de draperies les charretées de cadavres et d'en épargner le spectacle aux citoyens pendant le long trajet qu'il fallait parcourir pour les transporter tout à découvert jusqu'au cimetière de Clamart ! »

Mais quelle est cette justice qu'il faut cacher ? Déjà, à coup sûr, je ne sais quel ébranlement nerveux se marquait dans Paris, et une sorte de protestation et de dégoût succédait à l'entraînement du meurtre. De là, pour la Commune, une cause de faiblesse.

Mais ce qui est plus caractéristique, ce qu'aucun historien, si je ne me trompe, n'a relevé, c'est que Marat lui-même a désavoué ou tout au moins déploré les massacres de septembre. Oui, Marat lui-même, le Marat qui les avait conseillés au peuple de Paris en son numéro du 19 août, et qui, le 2 septembre voulait en étendre le bienfait à toute la France. Deux fois, au moins, en octobre 1792, un mois après les événements de septembre, il les qualifie de « désastreux ». Dans le numéro du jeudi 11 octobre, je lis :

« Avant de procéder à l'examen des papiers les membres de la commission s'entretenant des événements désastreux des 2 et 3 septembre, demandèrent à ceux du comité s'il avait péri quelque innocent. »

Je lis dans le numéro du dimanche 14 octobre :

« La calomnie, couverte du voile de la haine de l'oppression et de l'injustice, arme trop ordinaire des fripons publics, a volé de la tribune de l'Assemblée législative et des bureaux de Roland dans tous les points de l'empire pour peindre la Commune de Paris

comme une horde de cannibales, au sujet des événements désastreux des 2 et 3 septembre. »

Désastreux ! C'est comme l'épithète homérique immuablement appliquée par Marat aux événements de septembre ; qui l'eût cru ? Je sais bien qu'au mois d'octobre Marat est en butte à de furieux assauts. Mais les concessions mêmes qu'il fait à l'opinion marquent la violence du mouvement public contre les boucheries de l'Abbaye et de la Force. C'est une grande leçon de voir le théoricien du meurtre, l'homme de système implacable qui ne pouvait se sauver pleinement devant l'histoire que par son inflexibilité même, flétrir sous la réprobation instinctive des cœurs pitoyables, se troubler lui-même dans le trouble universel et succomber à la commune humanité. Je sais bien aussi que ce trouble n'a pas été jusqu'à l'entier désaveu, et le 8 novembre, faisant front de nouveau à tous ses ennemis, il glorifie son système de meurtre : « Je les défie de faire voir autre chose dans mes écrits, si ce n'est que j'ai démontré la nécessité d'abattre quelques centaines de têtes criminelles pour conserver trois cent mille têtes innocentes, de verser quelques gouttes de sang impur pour éviter d'en verser des flots de très pur, c'est-à-dire d'écraser les contre-révolutionnaires pour sauver la patrie ; encore n'ai-je conseillé les exécutions populaires que dans les excès où me jetait la douleur de voir les lois protéger les traîtres, et les conspirateurs échapper au glaive de la justice. Or j'invite mes détracteurs à soumettre ces conseils à un tribunal de sages, et si je n'ai pas son approbation, je consens à passer pour un cannibale. Oui, c'est le plus pur amour de l'humanité, le plus saint respect pour la justice qui m'ont fait renoncer quelques moments à la modération philosophique pour crier haro sur ses plus implacables ennemis, Cœurs sensibles et justes, c'est à vous que j'en appelle, contre ces hommes de glace qui verrait périr le genre humain sans s'émouvoir, sans sortir des gonds ; les transports de fureur que vous éprouvez à la vue d'une nation entière entraînée dans l'abîme par une poignée de scélérats est mon apologie. Et le salut public qu'ont toujours assuré ces expéditions populaires sera la seule réponse que j'opposerai à la calomnie. »

Mais le retour tout naturel de Marat à son système implacable n'ôte rien de leur valeur étrange aux regrets deux fois exprimés des « désastreux événements du 2 et du 3 ». Il n'y a pas là seulement, pour l'orgueilleux théoricien une rechute dans l'inférieure sensibilité humaine. Il y a aussi un regret politique. Au fond, si je ne me trompe, Marat est désolé que les massacres aient compromis la Commune révolutionnaire où il dominait. La force révolutionnaire du 10 août s'était à demi épuisée, mais la crise de la patrie avait suscité la Commune pour un nouvel élan. Avec plus de prudence peut-être, et plus de calculs d'humanité, elle pouvait devenir la directrice du mouvement national, la maîtresse de Paris. Du coup, et sans effusion de sang, la Gironde était morte, et sous les conseils souverains de Marat, la France libérée de l'ennemi étranger et de l'ennemi intérieur entrait dans la gloire, la liberté et la paix. Déplorables boucheries, qui ont ému les âmes faibles et déchaîné contre la Commune des révoltes de pitié grossière ! Elles ont arrêté le développement du plan où la pensée de Marat se rencontrait avec celle de Robespierre. Évidemment, en octobre, Marat se reproche comme une maladresse ces massacres qui ont fourni à la Gironde et aux âmes sottement sensibles tant de spacieuses déclamations. Voilà donc et de l'aveu du principal « *septembriseur* » un premier obstacle où les ambitions politiques de la Commune se sont brisées.

Et en second lieu, il est certain que toute la France a été mise rapidement en défiance contre la prétention de la Commune parisienne à représenter la nation. Sur ce point, la susceptibilité des Montagnards, surtout des démocrates du Midi comme Cambon, a été au moins égale à celle de la Gironde. Enfin et comme conséquence, une ombre de dictature a soudain effarouché les esprits. Si la Commune est souveraine de Paris, et si Paris est souverain de la France, les hommes qui dominent à la Commune domineront par elle Paris et la France. Or l'influence de Danton, de Robespierre, de Marat sur la Commune est immense. Unis, ces trois hommes manieraient donc à leur gré le grand ressort du pouvoir. C'est la dictature du « *triumvirat* » qui s'annonce.

L'Assemblée législative comprit très vite qu'en faisant appel à l'instinct d'humanité, au

besoin de sécurité, aux défiances provinciales et à la haine de la dictature, elle pourrait prendre sa revanche sur la Commune, ressaisir le pouvoir, et assurer à la Convention prochaine une large autorité nationale où l'espérance de tous les partis révolutionnaires aurait une place.

La Gironde, servie par les fautes et les prétentions de la Commune, servie aussi par l'énormité maladroite de la calomnie de Robespierre, retrouva un moment tout son ressort. On put croire, le 3 septembre, qu'elle était tout le pouvoir exécutif. Danton s'effaçait. Avec un instinct révolutionnaire admirable, il avait pressenti que l'excitation continuée du 10 août jointe à l'émoi des premières défaites et du péril grandissant, jette-raient l'âme du peuple en des mouvements violents. Et il avait tenté le 2 d'emporter vers la patrie toutes les énergies tumultueuses. Il n'avait pas réussi à empêcher les massacres par cette diversion sublime. Il ne s'obstina pas. Il ne crut pas de son devoir de ministre révolutionnaire et patriote d'entrer en lutte avec ces forces populaces égarées. Comment épurer le métal des cloches quand elles sonnent le tocsin de la liberté en péril ?

Il avait donc, pour sa part, laissé faire, peut-être même, comme Mme Roland l'en accuse, n'avait-il pas disputé à la Commune le sceau de la justice dont elle avait marqué son manifeste meurtrier. Mais il avait défendu Roland et, sans doute, laissé entendre au conseil de surveillance qu'il passait la mesure. En attendant la fin de cet orage inférieur, qui se traînait pour ainsi dire au-dessous de l'orage sublime de la liberté et de la patrie, il réservait pour des œuvres de salut national sa popularité et sa force.

Du moins n'avait-il pas envenimé de paroles empoisonnées, comme Robespierre, la bles-sure faite à l'humanité. Il intervint le 7 pour donner l'ordre que diverses personnes arrêtées aux environs de Paris n'y fussent pas conduites, et ainsi il les sauvait. Il se proposait de demander l'oubli, le vaste oubli de toutes les fautes et de toutes les haines. Il lais-sa donc à ceux de ses collègues du conseil exécutif provisoire qui faisaient partie de la Gironde, le soin de rétablir l'ordre.

Roland et Servan s'adressèrent tous deux à l'Assemblée, le 5 septembre. Roland, ministre de l'intérieur, parlait au nom de la Révolu-

tion, Servan, ministre de la guerre, au nom de la défense nationale. Le discours de Roland, malgré quelques traits de stoïcisme un peu affecté et irritant, fut mesuré et sage. Il ne céda pas trop à la tentation de se venger sur la Commune des longs et mesquins conflits administratifs où ils s'étaient heurtés. Il ne chercha point à la blesser. Il fit d'abord une théorie intelligente et large des révolutions qui, en leur élan nécessaire pour briser la tyrannie, ne peuvent pas toujours s'arrêter d'emblée au point marqué par les philosophes. Il rendit justice à la Commune avec une suffisante sincérité :

« La Commune provisoire a rendu de grands services, elle n'a pas besoin de mon témoignage à cet égard ; mais je le lui rends avec effusion de cœur. La Commune provisoire s'abuse actuellement par l'exercice continué d'un pouvoir révolutionnaire qui ne doit jamais être que momentané pour n'être pas destructeur. »

Il indiqua avec force que le nouveau Conseil général de la Commune devrait être un organe de délibération, non d'exécution, et il s'efforça de restituer au maire, à Pétion, le pouvoir exécutif. Il s'expliqua sur les événements de la veille avec une sorte de réserve douloureuse où parfois cependant éclatait une menace :

« Hier fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile. Je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice ; il ne prend pas pour victime tout ce qui se présente à sa fureur ; il la dirige sur ceux qu'il croit avoir été trop longtemps épargnés par le glaive de la loi, et que le péril des circonstances lui persuade devoir être immolés sans délai. Mais je sais qu'il est facile à des scélérats, à des traîtres, d'abuser de cette effervescence et qu'il faut l'arrêter. »

Je sais que nous devons à la France entière la déclaration que le pouvoir exécutif n'a pu prévoir ni empêcher ces excès ; je sais qu'il est du devoir des autorités constituées d'y mettre un terme ou de se considérer comme anéanties. (Vifs applaudissements.) Je sais encore que cette déclaration m'expose à la rage de quelques agitateurs. Eh bien, qu'ils prennent ma vie ; je ne veux la conserver que pour la liberté, l'égalité... »

Et il termina en sommant l'Assemblée de le soutenir ou d'accepter sa démission :

« Je reste à mon poste jusqu'à la mort, si j'y suis utile et qu'on me juge tel ; je demande ma démission et je la donne, si quelqu'un est reconnu pouvoir mieux l'occuper, ou que le silence des lois m'interdise toute action. »

L'Assemblée lui répondit par des applaudissements répétés et des acclamations. Roland, en ce discours, garde encore l'équilibre. Il semble disposé à laisser un voile sur les tristes événements de la veille, et à ne les point jeter dans la lutte des partis. Mais c'est un équilibre instable, et il est visiblement tenté de faire des massacres un moyen de polémique contre les ennemis de la Gironde.



Boissy d'Anglas, présidant la séance de la Convention du 1<sup>er</sup> prairial an III  
(20 mai 1795) (extrait)  
peinture Adolphe Roehn

Servan vint à son tour affirmer que c'étaient les ennemis, les envahisseurs qui divisaient les citoyens par des rumeurs abusives :

« Quelles suggestions perfides n'emploie-t-on pas pour nous égarer ? Quels moyens ne met-on pas en usage pour nous détruire mutuellement ? Ici ce sont des signataires de certaines pétitions qui sont désignés à la vengeance du peuple ; là ce sont des propriétés menacées. Tandis que l'on répand dans les départements frontières que le duc d'York est appelé au trône de France, on répand dans Paris que

Louis XVI, de par la volonté de l'Assemblée, doit y remonter. Paris seconde les suggestions des ennemis de la liberté. Il est donc essentiel d'en arrêter promptement les progrès et d'en prévenir les résultats.

« Je propose donc à l'Assemblée : 1- de faire une adresse au peuple pour le détromper sur toutes ces assertions mensongères et que des commissaires du pouvoir exécutif en soient porteurs ;

2- que l'Assemblée veuille envoyer des commissaires dans toutes les sections de Paris pour les éclairer ;

3- que l'Assemblée nationale soit toujours en séance jour et nuit ;

4- que la garde nationale soit constamment sous les armes en nombre suffisant pour maintenir l'ordre ;

5- que Paris soit illuminé pendant la nuit ;

6- enfin que les décrets que l'Assemblée rendra sur ces importantes matières soient publiés d'une manière solennelle. »

Gensonné, presque aussitôt, au nom de la Commission des Douze, proposa ce décret qui fut adopté sans débat :

« L'Assemblée nationale, considérant que l'un des plus grands dangers de la patrie est dans le désordre et la confusion ; que sûr de résister aux efforts de tous les ennemis qui se sont ligués contre lui, le peuple français ne peut se préparer des revers qu'en se livrant aux accès du désespoir et aux fureurs de la plus déplorable anarchie ; que l'instant où la sûreté des personnes et des propriétés serait méconnue serait aussi celui où des haines particulières substituées à l'action de la loi, où l'esprit des factions remplaçant l'amour de la liberté et la fureur des proscriptions se couvrant du masque d'un faux zèle, allumeraient bientôt dans tout l'empire les flambeaux de la guerre civile, nous livreraient sans défense aux attaques des satellites des tyrans et exposeraient la France entière aux dangers d'une conflagration universelle.

« Considérant que les représentants du peuple français n'auront pas vainement juré de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à leur poste ; qu'ils doivent compte à la nation de tous les efforts qu'ils auront faits pour la conservation de ce précieux dépôt ; que la confiance générale dont ils sont investis est un sûr garant de l'empressement de tous les bons

citoyens à se rallier à leur voix, et à se réunir à eux pour le salut de la patrie.

« Considérant que l'indignation de la France entière et de la postérité poursuivra tous ceux qui oseraient résister à l'autorité que la nation entière leur a déléguée, et qui, jusqu'à l'époque très prochaine où la Convention nationale sera réunie, est la première que des hommes libres puissent reconnaître.

« Considérant que les plus dangereux ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à l'égarer, à le livrer à l'excès du désespoir, et à le distraire des mesures ordonnées pour sa défense et qui suffiront à sa sûreté.

« Considérant enfin combien il est urgent de rappeler le peuple de la capitale à sa dignité, à son caractère et à ses devoirs, décrète qu'il y a urgence. »

L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

« Art. 1er. — La municipalité, le conseil général de la Commune et le commandant général de la garde nationale de Paris sont chargés d'employer tous les moyens que la confiance de leurs concitoyens a mis en leur pouvoir et de donner en ce qui les concerne, tous les ordres nécessaires pour que la sûreté des personnes et des propriétés soit respectée.

« Art. 2. — Tous les bons citoyens sont invités à se rallier plus que jamais à l'Assemblée nationale et aux autorités constituées, et à concourir, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité publique.

« Art. 3. — Le pouvoir exécutif rendra compte, dans le jour, des mesures prises pour accélérer le départ des troupes qui doivent se rendre aux différents camps formés en avant de Paris, et pour fortifier les hauteurs qui couvrent cette ville.

« Art. 4. — Le maire de Paris rendra compte à l'Assemblée, tous les jours à l'heure de midi, de la situation de la ville de Paris, et des mesures prises pour l'exécution du présent décret.

« Art. 5. — La municipalité, le conseil général de la Commune, les présidents de chaque section, le commandant général de la garde nationale, les commandants dans les sections se rendront dans le jour à la barre de l'Assemblée pour y prêter individuellement le serment de maintenir de tout leur pouvoir la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et

des propriétés, et de mourir, s'il le faut, pour l'exécution de la loi.

« Art. 6. — Les présidents de chaque section feront prêter le même serment aux membres de leur arrondissement.

« Art. 7. — Dans toute la France les autorités constituées prêteront le même serment et le feront prêter par les citoyens.

« Art. 8. — Le présent décret sera proclamé solennellement et porté dans chacune des quarante-huit sections de Paris par un commissaire de l'Assemblée nationale. »

Les quarante-huit commissaires furent immédiatement nommés. Je relève sur la liste le nom des principaux Girondins : Guadet, Brisson, Gensonné, Ducos, Lasource, Vergniaud, et aussi le nom de Montagnards comme Cambon, Thuriot, Romme ; d'amis de Danton comme Basire et Chabot.

Louis Blanc trouve que le décret de l'Assemblée est incertain et vague. Il me semble surtout qu'il est tardif. C'est la veille, c'est dès la première nouvelle des massacres que l'Assemblée aurait dû plus énergiquement défendre l'honneur de la Révolution. Mais Louis Blanc oublie que l'Assemblée n'avait pas en mains des moyens sûrs d'exécution. Elle ne pouvait d'ailleurs employer la violence contre le peuple révolutionnaire. Louis Blanc s'étonne qu'elle n'ait pas interdit plus expressément les massacres de prisonniers, et qu'elle ne parle qu'au conditionnel des attentats contre la sûreté des personnes. À désigner trop clairement les meurtres de la veille, l'Assemblée s'obligeait à poursuivre les meurtriers, et elle ne le pouvait pas sans soulever Paris, sans créer au profit de l'envahisseur une diversion formidable. Il paraît bien qu'en cette journée du 3 septembre elle fit tout son devoir. Il fallait arrêter les massacres ; mais il ne fallait pas rendre une amnistie impossible.

Le lendemain 4 septembre, l'Assemblée manifesta de nouveau avec force sa volonté de ne pas céder à la Commune et à Marat. L'âme généreuse et tendre de Vergniaud avait été comme flétrie par cette crise. Les vifs reproches adressés par le peuple à la Commission des Douze qu'il présidait lui étaient très sensibles. Elle avait hésité avant le Dix Août, elle avait hésité encore à organiser la répression ; et le peuple s'en prenait à elle ; s'il avait fallu se soulever, tuer, n'était-ce point sa

faute ? Amère dut être la déception de Vergniaud quand il apprit le massacre, et le réveil des prétentions de la Commune, quelques heures après le discours généreux qui semblait avoir fondu en une seule flamme le patriotisme de la Commune et le patriotisme de l'Assemblée. Il se demanda peut-être si la Commission des Douze, détestée par les éléments les plus ardents du peuple, n'était pas un obstacle à la réconciliation, et d'un accent plus triste qu'amer il offrit à l'Assemblée la démission de la Commission des Douze. Peut-être aussi voulait-il demander, si je puis dire, une nouvelle investiture et provoquer une manifestation de l'Assemblée contre les calomnies de Robespierre : « C'est un devoir pour l'homme public, quand la calomnie s'étend et que la méfiance devient générale, de renoncer à ses fonctions et de rentrer dans la foule. Or, Messieurs, des bruits absurdes ont été répandus sur la Commission extraordinaire, et la Commission est assez sûre de sa conscience et revendique hautement la responsabilité de ses actes pour en faire l'aveu. Accueillis par la crédulité publique ces bruits ont pénétré dans le Conseil général de la Commune, et dans les sections de Paris. Votre Commission extraordinaire dans ces moments de crises et de soupçons, croit devoir vous remettre la mission dont vous l'aviez chargée, surtout lorsqu'il n'y a pas d'imprudence à le faire. »

C'est visiblement aux propos de Robespierre, accusant tout le parti de la Gironde de machiner l'instauration du duc de Brunswick ou du duc d'York que pense Vergniaud. C'est tout un scénario de protestation que la Gironde met en œuvre. Hélas ! Comme les passions s'animent, comme les rivalités s'exaspèrent jusqu'à la mort !

J'ai dit que ces jours d'août à septembre sont comme le prologue de la Convention : c'est comme une ouverture où tous les motifs principaux, toutes les mélodies grandioses ou terribles qui se déploieront tout à l'heure s'annoncent par de rapides indications. Lasource, avec une violence qui fait pressentir le déséquilibre prochain de la Gironde, dénonce les fauteurs d'anarchie. Il dénonce, aussi ouvertement que s'il les nommait, Robespierre et Marat. « Les membres de votre Commission ont besoin de l'estime publique ; on les dénonce on les calomnie, on les poursuit. La

continuité de leurs fonctions devient le prétexte des intrigants. Il est instant de le leur ôter en acceptant la démission que nous vous présentons. Ici, à cette tribune, nous saurons défendre contre les intrigants cette liberté, cette égalité, ces droits sacrés du peuple qu'on nous accuse de trahir. Ici, à cette tribune, nous protégerons, nous éclairerons ce peuple que des audacieux entraînent au crime. Ici, à cette tribune, nous combattrons ce tyran sanguinaire qui nous menace d'une mort politique, de l'anarchie. Ici, à cette tribune, au milieu de nos collègues qui nous estiment, nous attendrons la mort du fer de ces vainqueurs farouches, à qui nos accusateurs vendent la patrie, et ouvrent, de concert avec les traîtres, les portes de l'empire. »

Quelle véhémence vainc ! Et comme déjà la Gironde trahit la frivolité déclamatoire qui la perdra ! La démission de la Commission des Douze était absurde si elle n'était pas un effort de conciliation, un gage d'apaisement. Or, elle se démet avec des injures. Il y a à peine vingt-quatre heures, le ministre ami de la Gironde disait : Il faudra peut-être tirer un voile sur les événements. Et voilà que La-source les évoque à la tribune en couleurs sanglantes ; voilà qu'il prononce contre les principaux acteurs des paroles irréparables. Incohérence et imprudence ! Mais Cambon ne veut point de ces manœuvres théâtrales. Il n'est point de la Gironde ; mais il hait les prétentions de la Commune ; et c'est en maintenant la Commission des Douze qu'il veut que l'Assemblée réponde. Son discours est d'une violence extrême, et il a un grand intérêt historique, car ce n'est plus une coterie girondine, c'est, par Cambon, toute la France révolutionnaire du Midi qui proteste contre la prétention de la Commune parisienne à absorber le pouvoir.

« Messieurs, la Commission extraordinaire vous prie de la renouveler ; l'Assemblée a déjà écarté cette proposition ; aujourd'hui ses membres vous disent : On nous a calomniés à la Commune, dans les sections, nous ne pouvons être utiles à la patrie. Eh ! Messieurs, ne voyez-vous pas qu'après avoir calomnié des membres dans les comités on les poursuivrait jusqu'à la tribune ? Ne voyez-vous pas qu'on veut discréditer, qu'on veut perdre les vrais amis de la liberté ? Il est temps de vous éléver à la hauteur des circonstances.

« Il est temps que nous sortions de cette insouciance ou de cette réserve qui compromet chaque jour la chose publique. Il est temps que nous disions si nous voulons maintenir la dignité dont le peuple français nous a revêtus ou si nous céderons l'empire, la souveraineté à la Commune de Paris. »

« Si tous les Français doivent subir ses lois, ayons le courage de nous soumettre ; portons, comme on faisait à Rome, la tête sur le billot, nous l'aurons mérité. Mais s'il est encore dans nos âmes, ce sentiment impérieux de devoir, si nous conservons quelque idée du caractère sacré de représentants de la France, élevons-nous plus hautement encore contre les attentats dont on voudrait se rendre coupables. On accuse, on calomnie les membres de votre Commission, les hommes dont le zèle et les travaux ont justifié votre confiance et ils veulent donner leur démission. Je me suis opposé en leur rendant justice, à une organisation nouvelle qu'ils vous ont proposée il y a quelque temps. C'est parce que je n'ai pas cru ce mode convenable à la liberté ; mais je n'ai pas voulu, je n'ai pas cru pouvoir les accuser. Le motif qui me conduisit alors est le même aujourd'hui. Au nom de la liberté et de l'indépendance nationales, n'acceptons pas cette démission, méprisons et apprenons à nos collègues à mépriser ces lâches calomniateurs, ces misérables moyens d'intrigues, que votre fermeté, associée au vœu bien exprimé de la nation, déjouera aisément. (Applaudissements.)

« Ils vous disent, ces membres, qu'ils ne peuvent continuer des fonctions dans lesquelles on les accuse, et ils défendront, ajoutent-ils, les intérêts de leurs commettants à cette tribune. Non, messieurs, si vous cédez au calomniateur qui les poursuit dans la Commission il les suivra à la tribune et alors que deviendra la représentation ? Que deviendra la liberté, l'égalité ? Je frémis sur le sort de ma patrie ; déjà j'entends parler tout bas, des noms de protectorat de dictature, de triumvir. On prépare la France à tous les déchirements de l'ambition, à toutes les fureurs de l'anarchie. Je vois s'élever un fantôme qui, proscrivant la royauté, parlant sans cesse de peuple, proscritra à son tour le règne du bonheur et de l'égalité, ne connaîtra que les vengeances ; et alors ce peuple nous appellera vainement à son secours ; nous n'aurons plus

qu'à pleurer avec lui. (Vifs applaudissements.)

« Ils se trompent cependant ceux qui espèrent arriver à ce comble de malheur pour la France. Si Paris devenait la proie de ces hommes, plus barbares, plus criminels et surtout plus lâches que les ennemis qui infectent nos campagnes frontières et égorgent leurs paisibles cultivateurs, avec leurs épouses et leurs enfants ; si ces méprisables calomniateurs devenaient par notre aveuglement et notre faiblesse des dominateurs féroces, croyez-le, Messieurs, ces citoyens généreux du Midi qui ont juré de maintenir la liberté et l'égalité dans leur pays viendraient au secours de la capitale opprimée. (Vifs applaudissements.)



*Les septembriseurs (extrait)*  
anonyme (1871)

« Il existe en effet, dans mon pays, dans les départements méridionaux, des Français que la liberté enflamme. Je parle des Marseillais, de ces généreux patriotes qui, lorsqu'ils ont su que la Cour allait perdre la patrie, sont accourus à Paris pour demander l'abolition de la royauté, et qui nous ont donné le 10 Août un si bel exemple de leur courage. (Applaudissements.) Eh ! bien ! Messieurs, ils ont confiance en leurs députés, et si par malheur, une fois la liberté vaincue, ils étaient, forcés de rétrograder, sans pouvoir porter contre les nouveaux tyrans la haine, la soif de vengeance et

de mort, je n'ai pas de doute qu'ils n'ouvrissent dans leurs foyers impénétrables un asile sacré aux malheureux qui pourraient échapper à la hache des Sylla français. (Double salve d'applaudissements.)

« Je termine par une leçon à ces agitateurs pervers dont le but secret n'est que de se faire nommer à la Convention nationale (Applaudissements.) Je leur dirai : Vous pouvez égarer le peuple et le porter contre l'Assemblée nationale, mais prenez garde à vous ; vous aspirez à remplacer ces représentants du peuple ; croyez que demain il s'élèvera d'autres intrigants qui vous culbuteront à votre tour, et vous rendront avec usure tout le mal que vous aurez fait à vos prédecesseurs. (Vifs applaudissements.) Des intriguants, des rebelles, désolent notre patrie ; les Prussiens les payent peut-être pour tout désorganiser (Applaudissements) et quand ils nous auront fait égorer mutuellement, ils prendront nos femmes, nos enfants, nos vieillards ; ils les chargeront de fers et pilleront nos propriétés : Ah ! Messieurs, prévenons ces désastres, réprimons ces forfaits, maintenons notre dignité et passons à l'ordre du jour. »

L'Assemblée et une partie des tribunes acclamèrent Cambon. Quelle virulence ! Pour la première fois on sent dans la parole des hommes de la Révolution le tressaillement de l'intérêt personnel de conservation. Le vent des « haches de Sylla » a passé près de leur front. Et comme de tristes fantômes dont la forme va se précisant pour les yeux hallucinés, voici que les accusations mutuelles prennent corps. Robespierre et Marat, en concentrant les pouvoirs dans la Commune où ils dominent, éveillent le soupçon de dictature.

Cambon, en opposant les fédérés marseillais du 10 Août à la Commune du 10 Août, en demandant au Midi un « asile impénétrable » pour les représentants menacés, va consolider l'accusation de fédéralisme. Déjà les calomnies réciproques s'aiguisent comme des couteaux et les âmes s'emplissent jusqu'au bord d'héroïsme, de souffrance et de haine. Les hommes sont forts et ils feront leur œuvre. Mais ils la feront en se déchirant, en se détestant, en se tuant les uns les autres. Que le destin et notre sagesse préservent le prolétariat de ces formes violentes de la Révolution ! En toutes ces têtes qui vont tomber par une mu-

tuelle proscription s'ébauche déjà, aux jours de septembre 1792, l'image monstrueusement fausse des amis d'hier, rivaux d'aujourd'hui, meurtriers de demain.

Visiblement, dès le 4 septembre, la Commune révolutionnaire et son Comité de surveillance ont perdu la partie. Ils ne peuvent plus subordonner l'Assemblée, étendre à la France la terreur septembriste, et écraser en leur germe même les candidatures girondines. Le Conseil de la Commune, sans formuler pourtant un désaveu, se sépare de son Comité de surveillance. D'abord il tente d'arrêter les massacres. Dans la séance du 3 septembre au soir « la section du Pont-Neuf vient demander à la Commune qu'il soit nommé des commissaires à l'effet de suspendre la vengeance du peuple qui veut immoler M. Richard, concierge des prisons de la Conciergerie ». La Commune « arrête qu'il sera fait une proclamation sur la nécessité de remettre, à la loi législative la punition des coupables ». Surtout la Commune s'incline décidément devant les décrets de l'Assemblée : « Un secrétaire donne lecture (toujours le 3 septembre au soir) du décret de l'Assemblée nationale rendu hier sur l'organisation du Conseil général, qui ordonne que ledit Conseil sera composé de deux cent quatre-vingt-huit membres, non compris les officiers municipaux, le maire, le procureur de la Commune et ses substituts. » Aucune protestation ne s'élève. « Le Conseil entend la lecture du décret qui porte que le Conseil général et la municipalité rendront compte de l'état de Paris sur-le-champ. Le Conseil nomme des commissaires à cet effet. » C'était donc la déférence complète aux décisions de l'Assemblée. Enfin, avant de se séparer « le Conseil général, vivement alarmé et touché des moyens de rigueur que l'on emploie contre les prisonniers, nomme des commissaires pour calmer l'effervescence et ramener aux principes ceux qui pourraient être égarés ; il est arrêté de plus qu'ils seront accompagnés de deux gendarmes à cheval et qu'ils pourront requérir la force armée. »

C'est un accent ému et net. Pétion, qui avait vécu depuis le Dix Août dans un état de dépendance et qui accompagnait les délégations de la Commune à l'Assemblée comme une ombre muette et triste, reprend autorité et voix. C'est lui qui tous les jours, ou personnellement, ou par lettres, informe l'Assem-

blée de l'état des choses, lui donne l'assurance que le calme rentre dans les esprits, que tous les cœurs se tournent contre l'ennemi commun, contre l'étranger. Et, on sent que Pétion s'épanouit de nouveau en ce rôle, comme une plante longtemps tenue à l'ombre s'ouvre au soleil. Il y a dans sa vanité satisfaite un perpétuel attendrissement.

Le 4, le 5 et le 6, la Commune, avec plus de bon vouloir que d'énergie, tente encore de s'opposer aux massacres. Le 4, « le Conseil, profondément affligé des nouvelles qu'on lui apporte encore de l'Abbaye, y envoie deux commissaires pour y rétablir le calme. D'après la lecture d'une lettre d'un commissaire à la Force, le Conseil envoie encore six commissaires pour tâcher d'arrêter le bras vengeur qui frappe les criminels. »

Évidemment la Commune ne veut pas ou n'ose pas prendre des mesures rigoureuses. Mais il est visible aussi que par ses délibérations elle ne cherche pas à se couvrir ; elle souffre de son impuissance. Le 5, la Commune « arrête que les prisonniers de l'Hôtel de la Force, détenus actuellement à Saint-Louis de la Culture, seront transférés à Sainte-Pélagie. Le Conseil nomme pour commissaires à cet effet, MM. Baudouin et Lecamus ; ils se feront accompagner de force armée. » Le transfert des détenus n'avait pu s'opérer complètement ; car le 6, « le Conseil entend lecture d'une lettre de M. le Maire qui annonce que les exécutions se continuent à la Force. Le Conseil députe à M. le Maire pour l'inviter à se rendre à la Maison commune pour délibérer sur les moyens d'arrêter l'effervescence à ce sujet ; arrête en outre qu'il sera fait une proclamation à ce sujet. » Et bientôt après, « MM. les membres du Conseil ayant M. le Maire à leur tête, se transportent à l'Hôtel de la Force pour rappeler les citoyens à l'exécution de la loi qui protège les personnes et les propriétés. »

Le mouvement de retour à l'humanité, à la piété est si vif que Sergent, un des membres du Comité de surveillance, un de ceux qui le 2 septembre signèrent l'ordre de « juger tous les prisonniers de l'Abbaye », cherche à se dégager. Le jeudi 6 septembre au soir, au Conseil général de la Commune, « M. Sergent développe les moyens odieux que l'on emploie pour calomnier le peuple ; il peint sa bonté, sa générosité, sa justice, il se plaint qu'on répand

le bruit atroce de piller les magasins et les riches. Il s'étend beaucoup sur les preuves que le peuple a données de son respect pour les propriétés ; il avance que pour rendre quelqu'un vertueux, il faut paraître disposé à croire à sa vertu ; il conclut en demandant que le Conseil général arrête une proclamation qui, en faisant sentir au peuple ses vertus, lui fit craindre de les ternir. Il est chargé de rédiger cette proclamation et de la présenter sur-le-champ au Conseil. » Il est vrai que c'est surtout contre toute pensée de « pillage », contre toute atteinte à la « propriété », que Sergent veut mettre en garde le peuple de Paris ; mais s'il passe sous silence les massacres, s'il évite de les blâmer ou de les désavouer, il ne se risque pas non plus à en faire l'apologie. Et ce silence est déjà une sorte de désaveu. La partie modérée de la Commune ne voulut pas laisser au Conseil de surveillance le bénéfice des conseils de sagesse, et le 7 septembre, « M. le Maire rend compte des moyens employés par les ennemis du bien public pour faire regarder avec horreur les citoyens de Paris. Il assure qu'on fait courir des listes de proscription pour effrayer ceux qui résident dans cette ville immense et en éloigner tous les étrangers. Il propose de faire une adresse aux quatre-vingt-deux départements pour développer les principes qui dirigent la très grande majorité des citoyens et assurer formellement que dans tous les temps, les individus et les personnes sont respectés dans cette ville. Cette motion est fortement appuyée et couverte d'applaudissements, il est arrêté à l'unanimité que M. le Maire se charge de rédiger l'adresse. »

C'était la réponse à l'adresse du 3 septembre qu'au nom du Conseil de surveillance ou Comité du salut public, Marat, Sergent, Panis, avaient envoyée à toutes les communes de France. En quatre jours le revirement semble complet, et le pouvoir passe des ultra-révolutionnaires aux modérés de la Commune. Bien mieux, en restituant l'influence dominante à Pétion, la Commune paraît remonter au-delà même du Dix Août et rendre toute son autorité à l'ancienne municipalité « légale ». C'est l'effet du mouvement de réaction qui a suivi les meurtres du 2 et du 3.

En tout ordre de question, la Commune semble préoccupée de tempérer le mouvement du peuple. Le 6 septembre « la section

des sans-culottes demande à être autorisée à faire enlever les grilles de la paroisse Saint-Médard pour fabriquer des piques. Le Conseil passe à l'ordre du jour motivé sur ce que les églises conservées pour le service divin resteront dans l'état où elles se trouvent. »

L'impression de modération, d'apaisement que donne alors la Commune est si grande que des propositions d'amnistie générale s'y produisent. Tous les citoyens de Paris qui avaient signé les fameuses pétitions des vingt mille et des huit mille contre la journée du 20 juin et contre la formation d'un camp sous Paris, étaient depuis le Dix Août comme mis hors la loi. Ils étaient, en tout cas, rejetés hors du droit commun politique, et constitués à l'état de citoyens passifs, juste à l'heure où l'ancienne distinction des citoyens actifs et des citoyens passifs était abolie. Ils n'étaient point admis à briguer les suffrages dans les sections. Ils n'étaient point admis à prendre part aux assemblées primaires. Or, dès le 4 septembre, au soir, dans la détente de pitié qui suit les fureurs du 2 et du 3, la proposition est faite à la Commune « d'oublier l'incivisme des pétitionnaires des vingt mille et des huit mille et de les regarder comme des frères ». La Commune trouva qu'on voulait l'entraîner trop loin dans le système de conciliation et d'indulgence, et elle passa à l'ordre du jour « motivé sur ce qu'il est bien dans le cœur de tous les citoyens de conserver les propriétés et de défendre les personnes mais non pas de fraterniser aveuglément avec des hommes qui propageaient le royalisme de tout leur pouvoir, non plus que de donner dans un tolérantisme qui pourrait perdre la chose publique ». Grande leçon pour ceux qui croient à l'efficacité révolutionnaire des œuvres de sang ! Leur premier effet est de déchaîner, si je puis dire, des mouvements de pitié qui vont vite au-delà du point marqué par la sagesse et la prudence. La tentative est renouvelée le 6. « La section du Mail vient demander au Conseil l'oubli des listes des signataires des pétitions anticiviques et de regarder ces citoyens comme frères. Le Conseil général passe à l'ordre du jour motivé par le danger qu'il y a d'admettre parmi les patriotes des citoyens dont le civisme a été plus que douteux jusqu'au 10. » Mais, « la députation est admise aux honneurs de la séance », sa démarche ne lui est donc pas imputée à crime.

Oui, un grand apaisement s'était fait à la Commune même. Elle avait besoin de fraternité, d'oubli, de douceur.

Et tout entière, comme pour rouvrir au peuple les voies glorieuses de la grande action, elle s'applique à la défense nationale. Elle appelle, dès le 3, tous les citoyens des départements à se joindre aux citoyens de Paris pour aller à la frontière. Elle révoque pour leur négligence les membres de son Comité militaire. Elle fait appel au libre dévouement, rejette les enrôlements forcés et le tirage au sort, et compte sur le civisme et l'audace guerrière de Paris. Du 3 au 22 septembre, elle autorise les sections à dresser l'état de toutes les armes qui se trouvent chez les arquebusiers, clinqualliers, et à en fixer le prix d'après l'examen des factures. Elle réserve le plus possible à la défense nationale la main-d'œuvre ouvrière sollicitée alors de tous côtés, et elle arrête « que les travaux des bâtiments seront suspendus quand le besoin l'exigera et que les ouvriers qui en seront retirés recevront la même paye pour les travaux du camp que pour ceux où ils étaient employés. Elle envoie à la fabrication des piques, les grilles de fer des églises supprimées, ainsi que le fer qui se trouve au Temple ; elle fait une loi à tous les citoyens de porter les vieilles ferrailles à l'Arsenal et aux Invalides où on en fait des gargousses. Elle s'entend avec les ministres pour la construction d'affûts de canon. Elle décide que les commissaires de section doivent se transporter « chez les épiciers et chez tous les marchands d'objets propres à la chasse pour recevoir d'eux une déclaration amicale de la quantité de poudre et de plomb qu'ils peuvent avoir dans leurs magasins ». Elle adresse aux femmes de Paris, aux ouvrières, un appel plein de grandeur : Citoyennes, le Conseil général de la Commune ne croit pas devoir laisser votre patriotisme dans l'oisiveté ; vos mains ne dédaigneront pas de concourir avec les citoyens au salut de la commune patrie. Des tentes sont nécessaires pour le camp sur Paris ; ces tentes ne sont pas encore faites ; le temps presse ; vous refuserez-vous à hâter la sûreté de la capitale ? C'est aux citoyens qu'il est réservé de vous défendre ; c'est à vous que nous réservons le glorieux avantage d'y participer ; hâtez-vous de vous rendre dans nos églises ; allez-y travailler aux effets de campement ; c'est un moyen de servir efficace-

ment la patrie, d'anoblir le travail de vos mains et de contribuer avec nous au salut public. »



*Massacre dans les prisons (extrait)  
gravure de Charles Maurand*

Elle concentre à la Maison Commune tous les fusils de calibre trouvés dans les visites domiciliaires ; elle enlève des églises les cercueils de plomb qui, fondus, feront des balles ; elle distribue aux sections, pour qu'elles fabriquent des piques, des centaines de quintaux de fer ; elle fait transporter à la Maison Commune, pour en régler la répartition, vingt mille paires de souliers emmagasinés à Saint-Denis. Et craignant que la main-d'œuvre ne soit détournée des travaux de salut public par les demandes de bras qui affluaient de toute part, elle immobilise pour ainsi dire, les ouvriers de Paris à la disposition de la patrie : « Les serruriers, charrons, cordonniers tailleur-diers et autres ouvriers des étals ou professions de première nécessité sont invités à rester à Paris jusqu'à ce que la nécessité publique se fasse entendre ». Elle vote des subsides pour l'armement des volontaires. Il y a là un vaste effort patriotique, généreux et ordonné.

C'est comme un souffle large et sain qui passe dans les rues de Paris et qui les purifie de l'odeur du sang. La Commune, comme pour en finir avec un souvenir pesant, décide que les objets ayant appartenu aux prisonniers, linge, bijoux, seront remis à leurs héritiers.

tiers et ayants droit. Et enfin, pour marquer que la crise est finie, que les transactions régulières et paisibles vont reprendre, elle rouvre les barrières et décide qu'à dater du mercredi 12 « la Bourse sera ouverte à tous les négociants, agents d'affaires et autres citoyens ». Elle cherche par là à rassurer, à reconquérir la bourgeoisie commerçante et financière.

Ainsi Marat avait, en quelques jours, perdu toute chance de faire de la Commune révolutionnaire l'instrument de sa politique, et il était réduit à continuer la lutte tout seul par des articles tout à fait véhéments et des placards exaspérés.

Robespierre ne pouvait plus se promettre, comme sans aucun doute il en eut un moment la pensée dans la soirée du 2, que sous l'action révolutionnaire de la Commune, rapidement étendue à toute la France, la puissance politique de la Gironde allait être anéantie presque en un coup. Il n'y a plus de coups de foudre et de dramatiques effondrements. C'est un combat de chaque jour, patient, tenace, à la fois menu et forcené, que maratistes et robespierristes d'un côté, et girondins de l'autre, vont se livrer à propos des élections et aussitôt après les élections.

Malgré leurs divisions, les partis révolutionnaires avaient un souci commun. Robespierristes et girondins étaient également intéressés à faire consacrer par le pays la Révolution du Dix-Août, à écarter la coalition contre-révolutionnaire des royalistes, des prêtres et des Feuillants. D'ailleurs l'ébranlement de la lutte engagée entre Robespierre et Bressot ne s'était pas encore communiqué à la France.







## ÉDITION POPULAIRE ANARCHISTE

Il y a des évènements, comme ces "massacres de septembre", qu'il est difficile d'accepter avec notre pensée moderne, avec nos valeurs acquises, justement, à la suite de moments aussi paroxysmiques.

Pour paraphraser, l'Histoire est pavée de massacres. Faut-il les excuser : non ! Faut-il les comprendre : oui !

"Frères et amis, un affreux complot tramé par la cour pour égorguer tous les patriotes de l'empire français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'assemblée nationale sont compromis, ayant réduit, le 9 du mois dernier, la commune de Paris à la plus cruelle nécessité d'user de la puissance du peuple pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie. Après les témoignages que l'assemblée nationale venait de lui donner elle-même, eût-on pensé que dès lors de nouveaux complots se tramaient dans le silence, et qu'ils éclataient dans le moment même où l'assemblée nationale, oubliant qu'elle venait de déclarer que la commune de Paris avait sauvé la patrie, s'empressait de la destituer pour prix de son brûlant civisme ? À cette nouvelle, les clamours publiques élevées de toutes parts ont fait sentir à l'assemblée nationale la nécessité urgente de s'unir au peuple, et de rendre à la commune, par le rapport du décret de destitution, le pouvoir dont elle l'avait investie. [...]"



**Partage gratuit - Libre De Droits**